

2020

Projet Annuel de la Performance pour l'année 2021

Mission des technologies de la
communication

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes
budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par
l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.



Sommaire

<u>Premier axe: Présentation générale de la mission.....</u>	3
1. Présentation de la stratégie du secteur et de la mission	
2. Présentation des programmes de la mission	
3. Présentation des objectifs et indicateurs de performance de la mission	
4. Budget et programmation de dépenses de la mission à moyen terme	
<u>Deuxième axe : Présentation des programmes de la mission.....</u>	20
<u>mission.....</u>	21
Programme « développement numérique ».....	
1. Présentation du programme et sa stratégie	
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme	
3. Dépenses du programme	
Annexes :	
4. Fiches indicateurs du programme	
5. Fiches opérateurs publics intervenant dans le programme	
	129
Programme « pilotage et appui ».....	
1. Présentation du programme et sa stratégie	
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme	
3. Dépenses du programme	
Annexes :	

4. Fiches indicateurs du programme

Premier axe : Présentation générale de la mission :

1- Présentation de la stratégie sectorielle et de la mission :

Le plan national stratégique « Tunisie digitale » pour la période 2016-2020 a été défini dans le but d'assurer l'inclusion sociale, réduire la fracture numérique, généraliser le très haut débit et créer une nouvelle société dans laquelle le droit d'accès à l'information, aux connaissances et à la communication est assuré à tous les citoyens et à toutes les citoyennes, sans discrimination.

Cette généralisation se fera à travers des réseaux d'information au moindre coût, en encourageant la création et la créativité et en offrant la possibilité d'apprentissage à travers des activités favorisant le savoir et l'excellence dans les différents domaines.

L'actualisation du plan national stratégique (PNS) a été lancée depuis fin 2019 en vue de développer une vision prospective à l'horizon 2025 et en parallèle avec le lancement des travaux de préparation du plan de développement de la période 2021-2025. Le nouveau PNS vise à mettre en place une gestion numérique moderne, performante et réactive. Elle sera la locomotive assurant la transition digitale souhaitée en établissant une nouvelle relation entre l'administration et ses usagers basée sur la qualité des services et la proximité du citoyen et de l'entreprise.

Le plan stratégique sectoriel instaure un nouveau modèle de transactions administratives et une gestion électronique au service des usagers (citoyens et entreprises) par la simplification des procédures administratives et la mise à jour des méthodes de travail, ainsi que le développement de l'économie numérique par le renforcement des infrastructures, l'amélioration du climat des affaires et la promotion de la destination tunisienne en tant que pôle d'excellence et de compétences dans le domaine digital, incitant l'entrepreneuriat tunisien et incitant la création d'opportunités d'investissement et d'emploi.

Il est à noter que la stratégie sectorielle se décline des finalités stratégiques de l'union internationale des télécommunications.

Elle prend en considération également les objectifs de développement durable d'ici 2030, notamment:

1) Le cinquième objectif: l'égalité des sexes :

"Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles"

En harmonie avec les dispositions de l'article 18 de la loi organique du budget n ° 15 de 2019 du 13 février 2019, et dans l'intention de contribuer à la réalisation de l'objectif n°5, l'approche genre sera intégrée au niveau de la stratégie de la mission pour la période à venir, en particulier dans les aspects liés à l'emploi des nouvelles technologies pour l'autonomisation économique et la réduction des disparités entre les sexes.

A cet égard, des travaux seront menés dans le cadre du programme «Tunisie Digitale», qui se traduiront dans la présentation du projet et ses avantages dans toutes les régions, ainsi que la réalisation de sessions de formation afin d'encourager les petits entrepreneurs et les jeunes cadres des deux sexes, en particulier pour les femmes et les filles dans tout le pays à créer des entreprises et à participer au programme.

2) Le huitième objectif: travail décent et croissance économique

" Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous."

Des actions seront menées pour promouvoir l'économie numérique en renforçant l'environnement numérique, en augmentant sa capacité à créer de l'emploi et sa contribution au produit national brut, en incitant à la création des opportunités d'investissement et en faisant de la Tunisie une destination d'excellence territoriale dans le domaine du numérique.

3) Neuvième objectif: industrie, innovation et infrastructure

«Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation»,

La mission vise à améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, à fournir des opportunités d'accès universel et abordable à Internet, en poursuivant les efforts pour garantir l'inclusion sociale et réduire la fracture numérique tout en favorisant l'accès à l'information et au savoir avec la généralisation du très haut débit au sein d'un espace cybernétique sécurisé à l'échelle nationale, et ce à travers:

- Le renforcement de l'infrastructure de communication, ainsi que l'accès universel à Internet sur tout le territoire Tunisien au profit de toutes les catégories sociales, ciblant le citoyen et la famille en général, encourageant ainsi, d'une façon indirecte, l'implantation des investisseurs tunisiens et étrangers et la création d'une nouvelle dynamique économique.

- L'amélioration de la qualité et la maîtrise des prix en offrant un environnement concurrentiel pour le secteur,
- La consécration du principe de la discrimination positive afin de réduire la fracture numérique dans les régions de l'intérieur et suivre le rythme des transformations technologiques, à travers l'exploitation continue du projet des zones blanches pour améliorer la couverture et fournir des services de télécommunications à haut débit aux régions à faible productivité économique via les opérateurs de réseaux de télécommunications en vue de rompre leur isolement et garantir l'égalité des chances entre les régions,
- La poursuite de l'exploitation du réseau administratif national intégré afin de relier toutes les régions du pays avec de nouveaux services administratifs numérisés et un réseau de télécommunication à haut débit, et la sécurisation du service Internet, intranet et les applications informatiques, de manière à permettre de rapprocher les services administratifs à forte valeur ajoutée des citoyens surtout dans les régions intérieures du pays,
- La connexion des établissements d'enseignement (écoles et lycées) à Internet à haut débit,
- La généralisation de l'accès aux réseaux à haut débit via les fibres optiques en révisant le code d'aménagement territorial en coordination avec le ministère de l'équipement dans le sens de l'adoption du réseau de la fibre optique en tant que prestation publique nécessaire à fournir dans les plans d'urbanisation.

Dans le but de fournir des services postaux universels, l'office national de la poste a lancé un plan d'actions pour le développement et la sécurisation des services postaux à caractère social dans tout le pays, en particulier dans les zones rurales à faible productivité économique ; le rapprochement des services aux clients et leur développement ainsi que la révision des tarifs des services postaux et la modernisation des services financiers postaux.

4) Objectif numéro 16: Paix, justice et institutions efficaces

« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Cet objectif sera concrétisé en numérisant les services administratifs, en simplifiant les procédures bureaucratiques et en mettant en œuvre une administration électronique au service des usagers (citoyen et entreprise) qui consacre les principes de gouvernance, de transparence, d'efficacité, et de qualité des services.

Diagnostic de la situation actuelle:

Dans le cadre de l'évaluation de la situation actuelle relative au degré d'avancement des projets du Plan national stratégique 2016-2020, le ministère des Technologies de la Communication s'efforce en coordination avec toutes les parties prenantes à surmonter les difficultés empêchant l'achèvement de ses projets, qui consistent notamment dans:

- L'absence de légitimité du ministère des Technologies de la Communication entant que tutelle horizontale des projets numériques, a conduit à un manque d'efficacité, entraînant une lenteur dans la mise en œuvre des projets numériques programmés au profit des autres secteurs,
- Le manque de compétences requises pour superviser la mise en œuvre de ces projets,
- La complexité des démarches administratives non compatibles avec le rythme requis par les projets de la transition numérique. En particulier, le système actuel des marchés publics qui n'est pas en phase avec les exigences de ce type de projets principalement basés sur la rénovation.

La pandémie et la propagation accélérée du coronavirus a confirmé le rôle important des technologies numériques comme solution sécurisée pour garantir la continuité de l'activité économique et sociale, et a démontré la nécessité de trouver des solutions et des projets numériques dans tous les secteurs.

Au cours de cette période, des efforts du secteur public, privé et de la société civile ont été combinés en un peu de temps pour développer plusieurs applications contribuant à atténuer l'impact de la crise. En effet, la crise «Covid19» a été une opportunité pour changer le comportement de l'entreprise et du citoyen pour s'adapter aux nouvelles technologies comme pour le paiement des factures (électricité, eau, ...) via internet ou pour les achats en ligne évitant ainsi les longues files d'attente. Ce qui a poussé la plupart des secteurs à demander de tirer profit des solutions technologiques et des applications numériques pour faire face aux répercussions de la crise. Aussi, dans la période à venir le ministère des technologies de la communication sera de plus en plus sollicité comme superviseur horizontal pour la mise en œuvre des projets prévus dans le plan national stratégique notamment pour les projets opérant dans le autres secteurs, tels que la santé, l'éducation, la justice, les affaires sociales et la culture ...

La promulgation du décret gouvernemental n° 2020-777 du 5 octobre 2020, fixant les conditions, les modalités et les procédures d'application du décret-loi du Chef du gouvernement n° 2020-31 du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique de données entre

les structures et leurs usagers et entre les structures, est venue compléter et renforcer le système juridique relatif à l'échange électronique des données. Ce décret contribuera à instaurer un changement significatif dans la culture administrative, en garantissant l'efficacité et la rapidité de la prestation des services administratifs et en allégeant la charge des usagers de l'administration.

Les principaux axes stratégiques

Le plan stratégique du secteur des technologies de la communication repose sur les principaux axes suivants:

- L'inclusion sociale et réduction de la fracture numérique par l'accès universel aux tunisiennes et aux tunisiens dans toutes les régions et de toutes catégories sociales, aux technologies de l'information et de la communication,
- Le renforcement de la mise en place d'une administration électronique au service des usagers.
- Le développement de l'économie numérique et le renforcement la destination tunisienne en tant que pôle d'excellence et de compétences dans le secteur numérique en appuyant l'entrepreneuriat tunisien et en encourageant les opportunités d'investissement.

Priorités de la mission pour la prochaine période :

Afin d'accompagner le processus de la transition numérique, le ministère a fixé les priorités suivantes pour la période à venir :

- Relier les écoles à Internet à haut débit pour faciliter l'accès aux plateformes éducatives et de formation à distance et de nombreux autres services numériques garantissant ainsi la concrétisation du principe de l'égalité des chances entre les régions et entre les deux sexes.
- Numériser l'administration et simplifier les procédures afin de créer une administration moderne, performante et transparente au service du citoyen et des entreprises économiques,
- Accélérer la vulgarisation du système de paiement électronique afin de réaliser l'inclusion sociale et financière,
- Renforcer le système de rénovation et encourager l'initiative privée, pour les deux sexes, pour promouvoir l'économie numérique,
- Développer le projet « Smart Tunisia » afin de poursuivre les efforts visant à introduire la Tunisie comme destination d'investissement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,

- Mettre en œuvre la stratégie nationale de cyber sécurité avec la participation de toutes les parties intervenantes,
- Améliorer la gouvernance avec les pôles technologiques et les centres de travail à distance.

Les objectifs stratégiques de la mission

Les objectifs stratégiques de la mission technologies de la communication pour la période à venir sont les suivants:

- 1 - Objectif stratégique 1: Développer l'accès de tous aux services universels de télécommunications et postaux et aux technologies d'Internet de haut débit »**
- 2 - Objectif stratégique 2:**Mettre en place une administration électronique au service des usagers (citoyens et entreprises)consacrant les principes de la bonne gouvernance.
- 3- Objectif stratégique 3:**Développer l'économie numérique (en augmentant sa capacité d'employabilité et sa contribution dans le produit national brut) et faire de la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.

2- Présentation des programmes de mission :

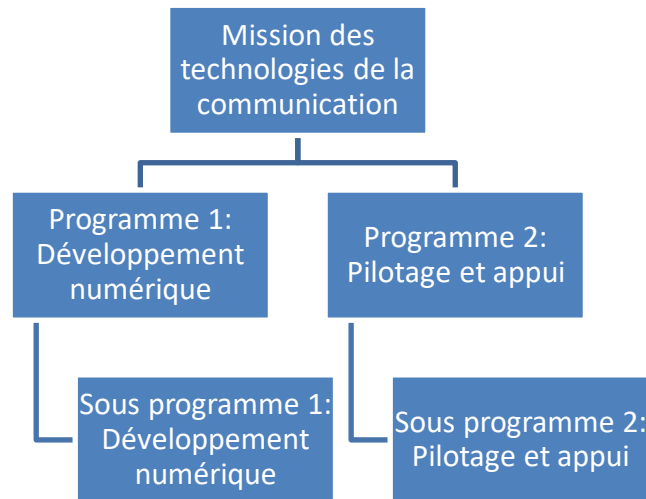
La mission des technologies de la communication comprend deux programmes:

- Le premier est un programme opérationnel, qui est «le développement numérique» et le second est le programme «Pilotage et appui».

La mission comprend deux sous-programmes, 16 activités, 6 objectifs et 14 indicateurs pour mesurer sa performance. Sept unités opérationnelles et 9 opérateurs publics contribuent à leur réalisation:

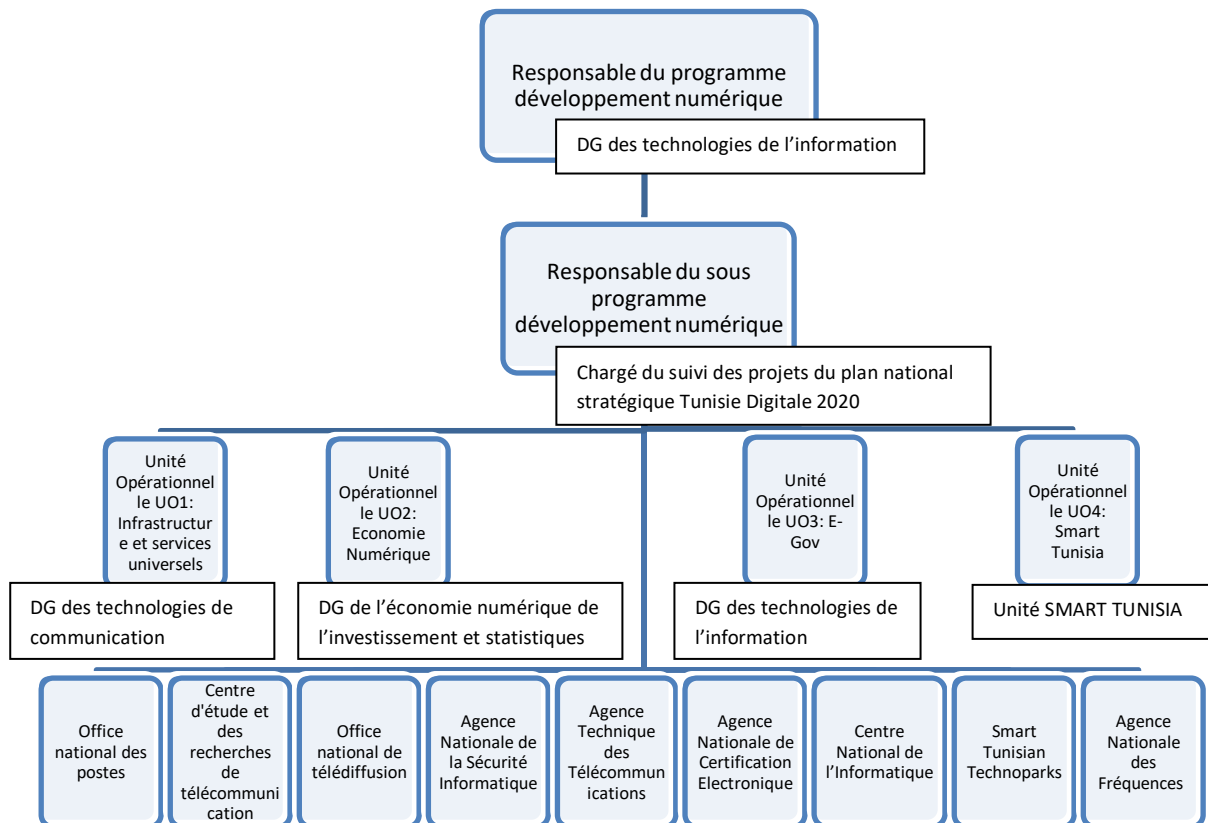
Programmes	Nombre d'activités	Nombre d'objectifs stratégiques	Nombre des indicateurs de performance
Programme de développement numérique	12	3	7
Programme de pilotage et appui	4	3	7
Total	16	6	14

Le découpage programmatique de la mission se présente comme suit :



2-1: Structuration du programme 1: "Développement numérique" :

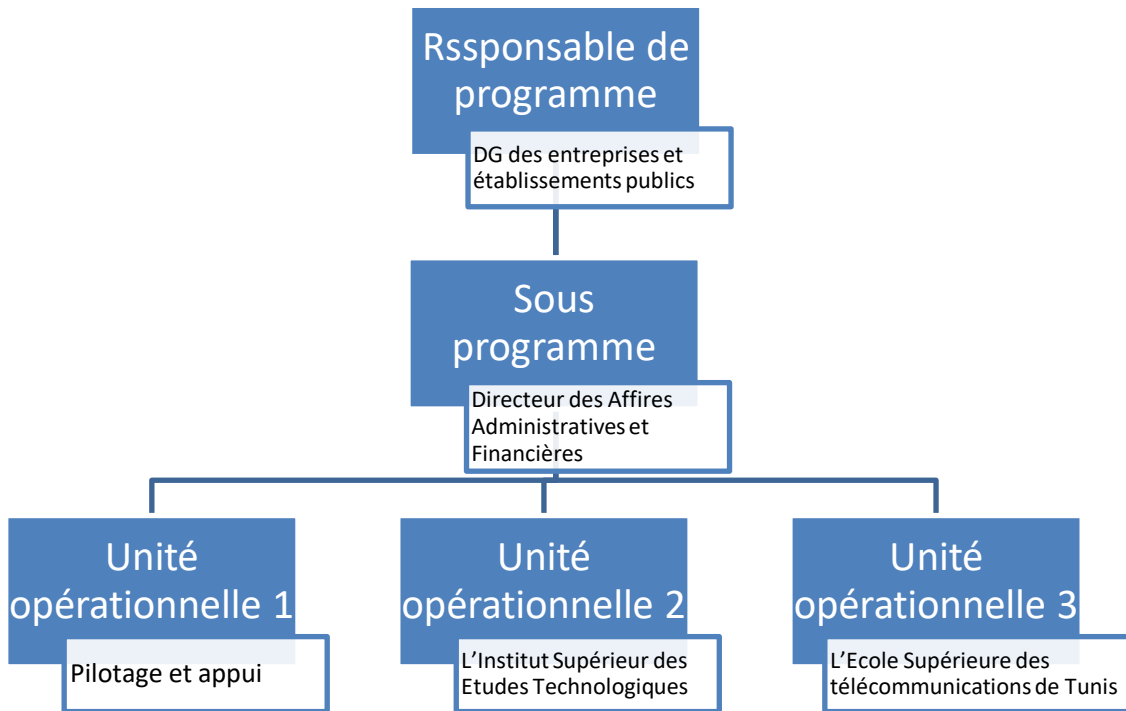
Le programme « développement numérique » comprend un sous-programme et quatre unités opérationnelles représentant les structures centrales techniques du ministère, ainsi que tous les opérateurs publics appartenant au secteur:



2-2: Structuration du programme 9: «Pilotage et appui»

Le programme « Pilotage et appui » comprend un sous-programme et trois unités opérationnelles dont deux établissements publics à caractère administratif, à savoir:

- L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques,
- L'Ecole Supérieure des télécommunications de Tunis



3- Présentation des objectifs et des indicateurs de la performance de la mission :

Tableau 1 : Récapitulatif des objectifs et indicateurs de performance

Programme	Sous-programme	Objectifs	Indicateurs
Programme 1 : Développement numérique	Sous-programme 1 : Développement numérique	Objectif 1.1.1 : Développer l'accès de tous aux services universels de télécommunication et postaux et aux technologies d'Internet à haut débit	Indicateur 1.1.1.1 : nombre d'abonnements internet fixe et mobile pour 100 habitants
			Indicateur 1.1.1.2 : Taux de couverture postale
		Objectif 1.1.2 : Renforcer la mise en place une administration électronique au service des usagers (citoyens et entreprises) consacrant les principes de la bonne gouvernance.	Indicateur 1.1.2.1 : nombre des services numériques offerts aux usagers (citoyen ou entreprise)
			Indicateur 1.1.2.2 : Taux des courriers administratifs traités électroniquement via le système de gestion électronique des courriers (ELLISSA)
		Objectif 1.1.3 : Développer l'économie numérique (en augmentant sa capacité d'employabilité et sa contribution dans le produit national brut) et faire de la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.	Indicateur 1.1.3.1 : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit National Brut
			Indicateur 1.1.3.2 : Nombre des startups ayant obtenu un label annuellement
Indicateur 1.1.3.3 : Nombre de nouvelles opportunités d'emplois			
Programme 9 : Pilotage et appui	Sous-programme : Pilotage et appui	Objectif 9.1.1 : Améliorer la gouvernance de la mission	Indicateur 9.1.1.1 : Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage: la commission stratégique du

			contrôle interne, la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire et la commission de suivi des projets.
			Indicateur 9.1.1.2 : Evolution annuelle du nombre des consultations du site officiel de la mission
		Objectif 9.1.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'égalité et l'équivalence des chances	Indicateur 9.1.2.1 : L'écart entre la masse salariale prévue et la masse salariale réalisée.
			Indicateur 9.1.2.2 : Taux des agents formés (hommes/femmes) dans les thèmes prioritaires.
		Objectif 9.1.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers du ministère tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	Indicateur 9.1.3.1 : Ecart entre prévisions et réalisations des crédits
			Indicateur 9.1.3.2 : Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission
			Indicateur 9.1.3.3 : Coût de fonctionnement par agent.

4- Budget et programmation des dépenses de la mission à moyen terme :

4.1- Présentation du budget de la mission 2021 :

Sur la base des orientations générales annoncées dans la circulaire du Président du gouvernement n°16 du 14 mai 2020, et tenant compte des priorités actuelles, qui consistent principalement en l'achèvement des projets continus du Plan national stratégique et l'exhortation au lancement des nouveaux projets à haute productivité contribuant à l'atteinte des objectifs sectoriels, à améliorer les conditions de vie des citoyens et à créer de nouveaux emplois.

Le montant total des crédits proposés, au titre du projet de budget de la mission pour 2021, est réparti comme suit:

Ressources générales du budget	33.970 MD
Prêts extérieurs affectés	10.030 MD
Fonds de développement des télécommunications	90 MD
Total	134 MD

Les crédits du Fonds de développement des télécommunications estimés à 90 MD sont répartis en deux parties:

- 30 D pour le financement des projets de développement du secteur destinés au premier programme «Développement numérique »
- 60 MD d'interventions au titre de subventions de gestion et de développement au profit des opérateurs publics et des intervenants impliqués dans la réalisation des objectifs du programme « développement numérique ».

Le total des crédits de la mission pour 2020 a atteint 133.501 MD, dont 14.655 MD étaient au titre des prêts extérieurs affectés et 90 MD inscrites au Fonds de développement des télécommunications.

La répartition du budget de la mission pour 2021 selon les programmes et la nature de la dépense est présentée dans le tableau suivant:

Tableau 2 : Répartition du budget de la mission pour 2021 par programmes et par nature de la dépense (crédits de paiement)

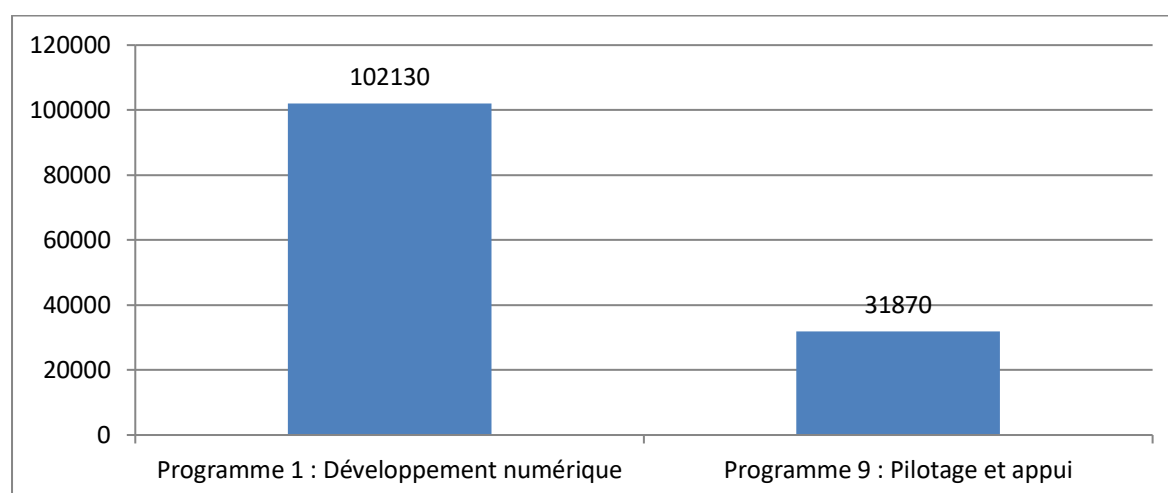
Unité : Milles Dinars

Programmes	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'interventions	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Total
Programme 1 : Développement numérique	2100	0	60000	40030		102130
Programme 9 : Pilotage et appui	15850	6930	3150	5940		31870
Total	17950	6930	63150	45970	0	134000

* Hors ressources propres des établissements publics

Graphique 1 : Répartition du budget de la mission pour 2021 par programmes (crédits de paiement)

Unité : Milles Dinars



4.2- Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) pour la mission technologies de la communication :

Tableau 3 :

Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) pour la mission Répartition par nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : Milles Dinars

Intitulé	Réalizations			LF 2020		Previsions		
	2017	2018	2019	LFI	LFC	2021	2022	2023

Dépenses de rémunérations	14442	13582	14603	17000	-	17950	19100	20030
Dépenses de fonctionnement	2364	2280	2864	3401	-	6930	7200	7300
Dépenses d'interventions	1864	1964	57527	63100	-	63150	63500	63700
Dépenses d'investissement	13561	4103	43556	50000	-	45970	54200	56970
Dépenses des opérations financières					-			
Restes des dépenses	80880	100616			-			
Total sans ressources propres des établissements	113111	122545	118550	133501	-	134000	144000	148000
Total avec ressources propres des établissements	113300	122730	118717	133769	-	134268	144275	148282

Tableau 4 : Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023)

de la mission

Répartition par programmes (crédits de paiement)

Unité : Milles Dinars

Intitulé	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Programme 1 : Développement numérique	105304	115478	97155	106267	102130	109000	110500
Programme 9 : Pilotage et appui	7807	7067	21395	27234	31870	35000	37500
Total	113111	122545	118550	133501	134000	144000	148000

Deuxième axe : Les programmes de la mission

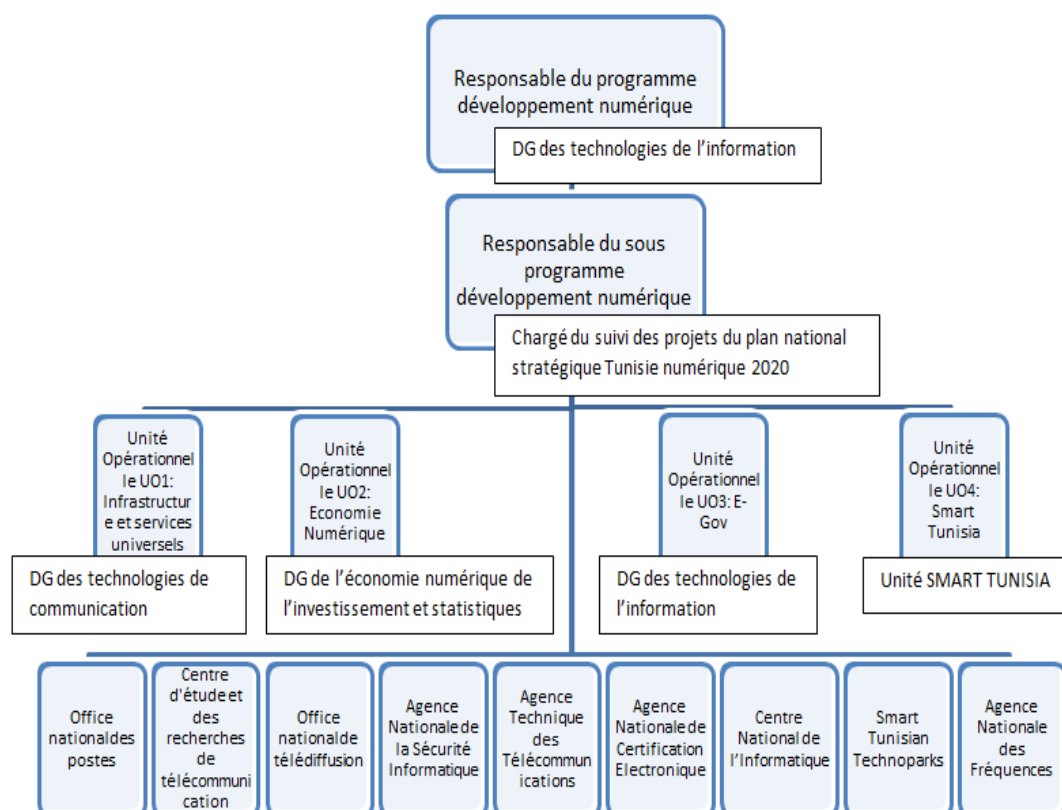
Programme 1 : Développement numérique

Responsable de programme : Mme Raoudha KHIIF chargée de la direction générale des technologies de l'information depuis le 19 mai 2019

Nommée par arrêté du Ministère des technologies de la communication daté au 13 juillet 2020.

1- Présentation du programme et sa stratégie :

1.1- Cartographie du programme :



Liste des opérateurs publics intervenants dans le programme « développement numérique » *

Nom de l'opérateur	
Office Nationale des Postes « La poste Tunisienne »	ONP
Centre d'Etudes et des Recherches des Télécommunications	CERT
Office National de la Télédiffusion	ONT
Agence Nationale de la Sécurité Informatique	ANSI
Agence Technique des Télécommunications	ATT
Agence Nationale des Fréquences **	ANF
Agence Nationale de la Certification Electronique	ANCE
Centre National de l'Informatique	CNI
Smart TunisianTechnoparks	STT

* la relation entre l'opérateur public et le programme est exposée au niveau des fiches opérateurs annexées.

**l'Agence Nationale des Fréquences ne bénéficie pas d'une subvention de financement de son budget.

1.2- Présentation du programme et sa stratégie :

La stratégie du programme "Développement numérique" s'inscrit dans le plan stratégique "Tunisie digitale" et représente l'une des principales priorités gouvernementales visant l'amélioration des infrastructures, y compris la télé densité et la densité postale, et l'accès au haut débit. Elle vise également à garantir l'égalité des chances par l'inclusion sociale et l'élimination de la fracture numérique ; réduire les disparités et garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans chaque région et entre toutes les catégories sociales pour faciliter l'accès à l'information et au savoir.

La stratégie du programme « développement numérique » contribuera également à l'effort du gouvernement pour réformer l'administration par la numérisation, la simplification des procédures bureaucratiques et la promotion de l'économie numérique en améliorant l'environnement numérique, en encourageant la création d'opportunités d'investissement et en faisant de la Tunisie une destination d'excellence dans le domaine numérique.

La stratégie élaborée est issue d'un ensemble de directives, notamment:

1) L'insertion dans les finalités stratégiques de l'Union internationale des télécommunications, à travers la fourniture et l'amélioration de l'accès aux télécommunications / TIC et appuyer leur utilisation, réduire la fracture numérique et fournir le haut débit pour tous, relever les défis liés au développement des télécommunications/Technologies de l'information et de la communication.

2) La Contribution à la réalisation des objectifs de développement durable 2030 :

❖ **Le huitième objectif** lié à la croissance économique inclusive et durable et à la garantie d'un travail décent pour tous, il sera concrétisé par la promotion de l'économie numérique en améliorant l'environnement numérique, en encourageant la création des opportunités d'investissement et en faisant de la Tunisie une destination d'excellence dans le domaine du numérique. Cet objectif sera réalisé aussi par l'augmentation de la capacité d'employabilité du secteur tout en encourageant les femmes à participer au programme « Startup TUNISIA », en intensifiant la formation et en introduisant le projet dans toutes les régions (compétences à forte expertise technique), ce qui renforcera sa contribution au produit national brut en plus de faire de la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.

❖ **Le neuvième objectif** est lié à l'industrie, à l'innovation et aux infrastructures: parvenir à une amélioration de l'accès aux technologies de l'information et de la communication TIC, et à fournir des opportunités d'accès universel et abordable à Internet dans les pays les moins avancés d'ici 2020 (des actions seront menées pour garantir l'inclusion sociale et réduire la fracture numérique en améliorant l'accès à l'information et aux connaissances, et en généralisant le haut débit au sein d'un espace cybernétique sécurisé au niveau national),

❖ **Le seizième objectif** du développement durable lié à la paix, à la justice et à des institutions fortes: Il s'agit d'encourager le développement de sociétés pacifiques et inclusives afin de parvenir au développement durable et de fournir l'accès à la justice pour tous et la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives pour tous et à tous les niveaux.

Parmi les finalités de cet objectif figurent:

- ✓ Le renforcement de l'administration par la numérisation et la simplification des procédures bureaucratiques, en créant une administration électronique au service des usagers (le citoyen et l'entreprise) qui consacre les principes de la bonne gouvernance: transparence, efficacité, et la qualité des services,
- ✓ Le renforcement de l'état de droit aux niveaux national et international et garantir l'égalité d'accès pour tous à la justice,

- ✓ La Création des institutions performantes, transparentes et responsables à tous les niveaux,
- ✓ L'élargissement et le renforcement de la participation des pays en développement aux institutions de gouvernance mondiale.

Il est à noter que le ministère des Technologies de la Communication est actuellement en train de préparer le plan national stratégique, coïncidant avec le lancement de la préparation du plan de développement quinquennal 2020-2025 pour les cinq prochaines années.

Dans ce contexte, trois principaux axes du programme « développement numérique » ont été identifiés:

- L'inclusion sociale et la réduction de la fracture numérique par l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication pour les tunisiennes et tunisiens dans toutes les régions et pour toutes les catégories sociales,
- La mise en place d'une administration électronique au service des usagers,
- Le développement de l'économie numérique et le renforcement de la destination tunisienne en tant que pôle d'excellence et de compétences dans le secteur numérique en soutenant l'entrepreneuriat tunisien.

Les priorités de la période à venir sont les suivantes:

- L'inclusion numérique et financière par la mise en place d'une infrastructure performante, accessible et de qualité pour tous, et par la généralisation du recours à la technologie dans les transactions financières.
- L'Emergence de la Tunisie comme espace de numérisation et de rénovation à travers le développement du programme « Smart Tunisia ».

Il s'agit de

*promouvoir la Tunisie comme une destination d'investissement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,

*Renforcer le système d'innovation et encourager l'initiative privée sur la base des résultats positifs enregistrés pendant la période de la pandémie afin de trouver des solutions technologiques contribuant à répondre aux besoins des différents secteurs,

- Numériser l'administration et simplifier les procédures administratives pour une administration moderne, en application des dispositions du décret gouvernemental n° 2020-777 du 5 octobre 2020, fixant les conditions, les modalités et les procédures d'application du décret-loi du Chef du gouvernement n° 2020-31 du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique de données .Ce décret est venu compléter et renforcer le système juridique relatif à l'échange électronique.

- Soutenir la position de la Tunisie dans le domaine de l'utilisation des technologies modernes (intelligence artificielle, Blockchain,...).
- Renforcer la formation et l'emploi: La mise en place d'un système qui vise l'harmonisation des politiques nationales de formation et d'emploi avec les besoins du secteur des technologies de l'information et Communication,
- Mettre en œuvre de la stratégie nationale de cyber sécurité conformément aux exigences de la protection des données personnelles,
- Améliorer la gouvernance des pôles technologiques et des centres de travail à distance:
 - Pôle Manouba: Il est prévu que la société de développement du pôle technologique soit créée lors du deuxième semestre de 2021,
 - Pôle Ennahli: la reprise des travaux d'aménagement depuis octobre 2021, le démarrage effectif de l'exploitation du pôle est prévu pour le mois de septembre 2021.
 - Les centres de travail à distance :Développer la gouvernance des centres régionaux de travail à distance en fonction des résultats de l'étude évaluative des centres de travail à distance préparée à cet effet.

Les objectifs stratégiques déclinés des axes stratégiques et des priorités sectorielles sont les suivants:

Objectif 1.1.1 : Développer l'accès de tous aux services universels de communication et postaux et aux technologies d'Internet à haut débit

Objectif 1.1.2 : Mettre en place une administration électronique au service des utilisateurs (citoyens et entreprises) consacrant les principes de la bonne gouvernance.

Objectif 1.1.3 : Développer l'économie numérique (en augmentant sa capacité d'employabilité et sa contribution dans le produit national brut) et faire de la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme

2.1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme :

Sous programme	Objectifs	Indicateurs
Sous	Objectif 1.1.1 : Développer l'accès de tous aux services	Indicateur 1.1.1.1 : nombre d'abonnements internet fixe et mobile

programme 1 : Développement numérique	universels de	pour 100 habitants
	communication et postaux et aux technologies d'Internet à haut débit	Indicateur 1.1.1.2 : Taux de couverture postale
	Objectif 1.1.2 : Mettre en place une administration électronique au service des utilisateurs (citoyens et entreprises) consacrant les principes de la bonne gouvernance.	Indicateur 1.1.2.1 : nombre des services numériques offerts aux usagers (citoyen et entreprise)
		Indicateur 1.1.2.2 : Taux des courriers administratifs traités électroniquement via le système de gestion électronique des courriers (ELLISSA)
	Objectif 1.1.3 : Développer l'économie numérique (en augmentant sa capacité d'employabilité et sa contribution dans le produit national brut) et faire de la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.	Indicateur 1.1.3.1 : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit National Brut
		Indicateur 1.1.3.2 : Nombre des startups ayant obtenu un label annuellement
		Indicateur 1.1.3.3 : Nombre des nouvelles opportunités d'emplois

- **Le sous programme 1 :**

Objectif 1.1.1 : Développer l'accès de tous aux services universels de communication et postaux et aux technologies d'Internet à haut débit :

• **Présentation de l'objectif :**

Le développement de services universels repose principalement sur l'amélioration des infrastructures de communication et postales, permettant ainsi la fourniture de services de base au profit de tous les membres de la société et pour toutes ses catégories, y compris les catégories vulnérables et celles ayant des besoins spécifiques, en particulier dans les zones défavorisées, où le renforcement de la couverture des réseaux de communications et des

services postaux, permettrait de soutenir l'égalité et la justice sociale ;L'atteinte de cet objectif contribuera à appuyer le développement régionale en garantissant l'égalité des chances pour toutes les régions et pour toutes les catégories, et par conséquent à réduire la fracture numérique et au développement économique et social au niveau régional.

Cet objectif vise à garantir le droit du citoyen à bénéficier de réseaux à haut débit et à très haut débit, et à lui assurer la possibilité d'apprentissage et de savoir dans divers domaines tout en garantissant la sécurité de l'information.

• **Référence de l'objectif :**

La Constitution tunisienne:

- Article 12 : «L'Etat veille à assurer la justice sociale, le développement durable et l'équilibre entre les régions, en s'appuyant sur les indicateurs de développement et sur la base du principe de la discrimination positive.

L'Etat cherche à rationaliser l'exploitation des ressources nationales.

- Article 32 : « L'État garantit le droit à l'information et le droit d'accès à l'information.

L'Etat cherche à garantir le droit d'accès aux réseaux de communication. »

- Le Code des télécommunications:

✓ Article 3 : « Toute personne a le droit de bénéficier des services de télécommunications », ce droit consiste en :

- L'accès à des services de télécommunications universels sur tout le territoire.

- Bénéficier des autres services de télécommunications selon la zone de couverture de chaque service.

- La liberté de choisir le fournisseur des services de télécommunications en fonction de la zone de couverture de chaque service.

- Egalité d'accès aux services de télécommunications.

✓ L'article 11 du code des télécommunications définit les services de télécommunications universels et les conditions de leur fourniture.

- Code de la poste

✓ Article premier :« garantir le droit du public aux services postaux de base tout en assurant la confidentialité de la correspondance »

✓ Article 7 :fixant les conditions d'exercice des services postaux de base.

• **Justification du choix des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Indicateur 1.1.1.1 : nombre d'abonnements internet pour 100 habitants

Cet indicateur fournit une idée sur l'effort de l'État pour assurer l'inclusion sociale et réduire la fracture numérique. En effet, le nombre d'abonnements à Internet indique l'évolution du nombre de personnes utilisant Internet ; plus ce pourcentage est élevé, plus le droit d'accès du citoyen tunisien est garanti aux réseaux de communication, comme l'exige la constitution tunisienne.

Indicateur 1.1.1.2: Taux de couverture postale

L'Office National de la Poste vise à atteindre la valeur cible de l'indicateur de couverture postale dans la limite d'un bureau de poste pour 10000 habitants ou moins.

Tableau n 5-1 :

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs rattachés à l'objectif 1.1.1

Intitulé	unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 1.1.1.1 : nombre d'abonnements internet pour 100 habitants	nombre	72.4	84.7	87.9	90	92	94	96
Indicateur 1.1.1.2: Taux de couverture postale	pourcentage	Un bureau de poste pour 11200 habitants	Un bureau de poste pour 11250 habitants	Un bureau de poste pour 10977 habitants	Un bureau de poste pour 10834 habitants	Un bureau de poste pour 10795 habitants	Un bureau de poste pour 10889 habitants	

Objectif 1.1.2 : Renforcer la mise en place une administration électronique au service des usagers (citoyens et entreprises) consacrant les principes de la bonne gouvernance.

• **Présentation de l'objectif :**

La mise en place d'une administration électronique consacrerait la politique de l'État en matière de consolidation des principes de la bonne gouvernance en simplifiant les procédures administratives et les processus internes et en luttant contre la bureaucratie, ce qui contribuera à l'amélioration et à la modernisation des services fournis aux usagers(citoyens et institutions) dans la transparence et le droit à la parité sociétale.

• **Référence de l'objectif :**

- Plan National Stratégique « Tunisie Digitale »
- Décret gouvernemental n° 2020-777 du 5 octobre 2020, fixant les conditions, les modalités et les procédures d'application du décret-loi du Chef du gouvernement n° 2020-31 du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique de données entre les structures et leurs usagers et entre les structure

• **Justification du choix des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Indicateur 1.1.2.1 : nombre des services numériques offerts aux usagers (citoyen et entreprises)

Le lien étroit de cet indicateur avec le niveau des services électroniques et l'étendue de leur utilisation permet de garantir la validité et la qualité de ces services.

Indicateur 1.1.2.2 : Taux des courriers administratifs entièrement traités d'une façon électronique via le système de gestion électronique des courriers (ELLISSA)

Le passage d'un courrier administratif format papier à un courrier entièrement traité électroniquement depuis sa création.

Tableau n 5-2 :
Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs
rattachés à l'objectif 1.1.2

Intitulé	unité	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.1.2.1 : nombre des services numériques offerts aux usagers (citoyen et entreprise)	Nomb re de servic es		4	9	20	50	70	85
Indicateur 1.1.2.2 : Taux des courriers administratifs entièrement traités d'une façon électronique via le système de gestion électronique des courriers (ELLISSA)	%					80	90	100

Objectif 1.1.3 : Développer l'économie numérique (en augmentant sa capacité d'employabilité et sa contribution dans le produit national

brut) et faire de la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.

- **Présentation de l'objectif :**

Le plan national stratégique «Tunisie Digitale» vise à promouvoir les domaines d'initiative, d'investissement et de développement du climat des affaires. A cet effet il préconise d'établir les cadres législatifs et réglementaires stimulant la relance et la promotion des entreprises économiques basée notamment sur l'innovation, la rénovation et l'adoption des technologies modernes pour atteindre une forte valeur ajoutée et une compétitivité au niveau national, territorial et mondial.

Il vise également à établir un nouveau modèle économique basé sur la promotion de l'initiative privée, de l'innovation et la stimulation des investissements dans le domaine du numérique en commercialisant la destination tunisienne comme un pôle d'excellence et de compétences fournissant un espace cybernétique sécurisé au niveau territorial.

- **Référence de l'objectif :**

- Plan National Stratégique « Tunisie Digitale »

- **Justification du choix des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Indicateur 1.1.3.1 : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit National Brut

Cet indicateur a été choisi pour mesurer la contribution du secteur au produit intérieur brut. Il s'agit d'un indicateur calculé à partir des données disponibles sur les comptes nationaux fournies par l'Institut national de statistique.

Indicateur 1.1.3.2 : Nombre des startups ayant obtenu un label annuellement

Cet indicateur est d'une grande importance vu qu'il reflète une politique publique favorisant la transformation économique de la Tunisie, compte tenu du rôle fondamental des startups dans la transition numérique.

L'attribution des labels (Label Startup) a été lancée en avril 2019.

Plus de 353 labels startups ont été délivrées depuis cette date et jusqu'à la fin du mois d'octobre 2020.

A travers ce programme, qui a reçu le prix du meilleur programme dans la catégorie « environnement favorable aux investissements » lors de la cérémonie de clôture du concours du Forum du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI) organisé le 7 septembre 2020 par l'Union Internationale des télécommunications, la Tunisie cherche à être un pôle réunissant les Startups en Afrique et dans le monde .Cette ambition sera consacrée en assurant la coordination avec la « Smart Africa Alliance » pour mettre en œuvre les recommandations du schéma directeur pour les startups et mettre leur expérience dans ce domaine à portée de main pour le reste des États membres de la « Smart Africa Alliance ».

Dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes, des efforts seront consacrés pour encourager les femmes à participer au programme Start up TUNISIA à travers les deux axes du programme:

* Axe de développement des compétences: par la conception et la mise en œuvre de programmes de renforcement des compétences dans les domaines de la programmation informatique, des logiciels et le lancement de projets innovants.

* Axe d'intégration géographique: en harmonisant et intégrant la dynamique des startups aux niveaux régional, territorial et local.

Indicateur 1.1.3.3 : Nombre des nouvelles opportunités d'emplois

Le projet « Smart Tunisia » vise principalement à créer des emplois dans le domaine des technologies de l'information. Dans ce cadre, l'indicateur choisi permet de suivre l'évolution du nombre d'emplois créés par les entreprises participantes au projet et d'en faire un indicateur stratégique pour évaluer la performance du programme.

Tableau n 5-3

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs rattachés à l'objectif 1.1.3

Intitulé	unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 1.1.3.1 : Taux de participation de l'économie numérique dans le	pourcentage	4.7	4.5	4.5 *	4.5 *	4.5 *	4.5 *	4.5 *

Produit National Brut								
Indicateur 1.1.3.2 : Nombre des startups ayant obtenu un label annuellement	nombre	-	-	192	200	200	200	200
Indicateur 1.1.3.3 : Nombre des nouvelles opportunités d'emplois	nombre	4500	6554	6715	6000	6000	6000	6000

**Le même taux de réalisation pour 2018 a été retenu pour les réalisations de 2019 et pour les prévisions 2021-2023 en attendant d'avoir des prévisions réalistes de l'Institut National de la Statistique ;une prévision de 6% pour l'année 2025 a été fixée selon les estimations du programme "Tunisie Digitale".

2.2- Présentation des activités du programme :

Tableau n 6 : Activités et leviers d’actions du programme « Développement numérique »

Programme	Objectifs	Indicateurs	Cibles	Activités	Leviers d’actions	Sous activités
	Objectif 1.1.1 : Développer l'accès aux services universels de communication et postales etaux technologies d'Internet à haut débit :	Indicateur 1.1.1.1 : nombre d'abonnements internet pour 100 habitants	92	Activité 1 : Développement de l'infrastructure de télécommunications et améliorer l'accès au très haut débit	Préparer les termes de référence pour les appels d'offres et les cahiers de charges et lancement des procédures des marchés publics et assurer le suivi de la mise en œuvre jusqu'à l'étape du paiement.	Le projet de couverture des zones blanches
Le projet de réseau national administratif intégré 2 RNIA II						
Le projet du système de contrôle du réseau national administratif intégré NOC						
Le projet de réseau administratif intégré des municipalités RNIA III						
Projet de réalisation de réseau de fibres optiques et sans fil externes avec douze campus universitaires et dix-neuf instituts supérieurs d'études technologiques						
Projet d'acceptation technique du Réseau des fibres optiques						
Projet d'infrastructure nationale d'informations géographiques						
Implantation des services à valeur ajoutée via des réseaux administratifs intégrés						
Amélioration de la couverture du réseau de télécommunications au profit des établissements éducatifs afin de fournir le haut débit Edunet 10						
Projet de réseau administratif intégré Adalah RNIA IV						
		Indicateur 1.1.1.2: Taux de couverture	Bureau de poste	Activité 5 : Subvention au profit de l'office		- Amélioration et modernisation de l'infrastructure du réseau postal (nouvelle construction, réaménagement, entretien, acquisition des immobiliers)

		postale	pour 10795 habitan ts	national de la poste		<ul style="list-style-type: none"> -Préparation des sièges administratifs et des locaux spécialisés. - Systèmes et équipements de sécurité des bâtiments - Modernisation des moyens de travail (équipements pour la poste tunisienne, équipements de communication commerciale, équipements et systèmes pour la poste en ligne), - Equipements de communication commerciale et organisation du travail aux bureaux de poste/ équipements pour la poste en ligne -Renouvellement et consolidation de la flotte de transport -Développement du système d'information pour la production, la gestion, le réseau informatique et la sécurité - Etudes -Concrétiser le métier de professionnel du commerce électronique dans la poste tunisienne - Concrétisation du métier de logistique postale et le positionnement comme prestataire logistique national - Création d'une banque postale -Création d'une activité commerciale moderne dans le domaine des timbres postaux et sa commercialisation à l'échelle internationale. - Recréer les services postaux et renforcer le rôle de la poste comme plateforme de transition numérique au
--	--	---------	--------------------------------	-------------------------	--	---

					profit de l'État
<p>Objectif 1.1.2 : Renforcer la mise en place d'une administration électronique au service des usagers (citoyens et entreprises) consacrant les principes de la bonne gouvernance.</p>	<p>Indicateur 1.1.2.1 : nombre des services numériques offerts aux usagers (citoyen ou entreprise)</p>	<p>50 services</p>	<p>Activité 3 : Numérisation de l'administration</p>		Mise en place d'un portail unique des services électroniques.
					Mise en place d'une solution informatique de gestion intégrée pour la poste tunisienne
					Développement de la poste numérique pour le citoyen comme pour les services électroniques : lettre recommandée électronique avec accusé, boîte postale digitale, cachet de réception, postal digital
					Mise en place du portail de la justice
					Mise en place d'un registre judiciaire
					Mise en place des applications liées aux services électroniques pour les affaires extérieures (E-Visa)
					Mise en place des applications liées aux services électroniques pour les affaires extérieures (E-Consulat)
					Création du système de l'identifiant unique national pour les citoyens
					Mise à niveau du système de l'état civil
					Concevoir et mettre en place du système national pour l'interconnexion entre les systèmes d'information nationaux: il permet d'assurer l'échange immatériel et direct des données entre les structures publiques
Programme national pour la gestion du changement et la communication.					

						Mise en place du système de paiement électronique de l'achat public.
						La mise en place d'un système de gestion des ressources humaines dans la fonction publique
		Indicateur 1.1.2.2 : Taux des courriers administratifs entièrement traités d'une façon électronique via le système de gestion électronique des courriers (ELLISSA)	80%	Activité 3 : Numérisation l'administration	-Fixation des services administratifs à numériser à travers le système de de gestion électronique des courriers - Préparation d'une étude pour déterminer les caractéristiques fonctionnelles attendues -Numérisation des procédures sur le système Elissa (Paramétrage) - Formation des usagers -Suivi de l'exploitation à travers les indicateurs d'usage	Maintenance et hébergement du système de gestion électronique des courriers Elissa pour l'administration
	Objectif 1.1.3 : Développer l'économie numérique (en augmentant sa capacité d'employabilité et sa contribution	Indicateur 1.1.3.1 : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit National Brut	4.5%	Activité 2 : Développement de l'économie numérique	- Poursuivre le développement de la carte technologique internationale, l'ouvrir aux domaines du commerce électronique, et mettre en place une fiscalité lui permettant d'évoluer vers une carte bancaire numérique internationale. - Réouverture les canaux	

	dans le produit national brut) et faire de la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.				<p>d'interaction avec divers systèmes internationaux spécialisés dans les transferts financiers, et ne pas se limiter à la société Paypal dans le but de résoudre le problème lié à la sécurisation de l'entrée des fonds dûs aux entreprises tunisiennes et aux personnes physiques tunisiennes au titre de services rendus en ligne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généralisation du service de paiement via le téléphone portable M-Payment - Poursuite de la coopération avec l'Union Postale Universelle pour développer les services de commerce électronique et mise en place du projet de plateforme territoriale des colis du commerce électronique de Tunis «Ecom@africa». 	
		Indicateur 1.1.3.2 : Nombre des startups ayant obtenu un label	200	Activité 2 : Développement de l'économie numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un programme exécutif et pour la troisième et quatrième composante du programme Startups TUNISIA lié au développement des 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter des procédures et des taxes pour l'enregistrement des brevets au profit des startups. - Participations mises à la disposition des fonds de garantie des startups.

		annuellement			compétences Talents Pool et inclusion géographique et lancement de la concrétisation des deux composantes. - La mise en place du Fonds des Fonds qui financera des fonds d'investissement pour lesquels des licences sont octroyés dans l'activité, avec la possibilité de créer un fonds d'investissement spécialisé et d'autres fonds.	
		Indicateur 1.1.3.3 : Nombre des nouvelles opportunités d'emplois	6000	Activité 4 : Encouragement de l'investissement et appui à l'emploi dans le domaine numérique surtout orientés vers l'exportation.	-Commercialiser et attirer les investissements dans le domaine des technologies de l'information et de la communication en coordination avec les structures concernées. - La conclusion de divers accords s'inscrivant dans le cadre du projet Smart Tunisia pour promouvoir l'activité de transfert de services hors du pays d'origine dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et pour suivre leur réalisation.	- Conception et mise en œuvre des supports publicitaires du projet « Smart TUNISIA » - Participation aux manifestations internationales. - Mettre en œuvre la stratégie de communication et promotionnelle de Smart Tunisia. - Organisation de manifestations au profit des demandeurs d'emploi, dont le salon annuel de l'emploi du programme «Smart Tunisia», «Smart Tunisia Job Fair», - Mise en place d'un système d'information pour adapter les capacités et compétences des ressources humaines tunisiennes dans le domaine des TIC avec les exigences du marché de l'emploi dans le domaine

				<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la mise en œuvre des projets s'inscrivant dans le cadre du projet « Smart Tunisia », - Coordonner l'attribution des concessions à laquelle l'Etat est engagé au titre du projet. - Réaliser les engagements des parties bénéficiaires de ces concessions - Développement des compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et assurer sa compatibilité avec le marché de l'emploi. 	de l'économie numérique, et soutenir la capacité d'employabilité.
--	--	--	--	---	---

3- Dépenses du programme « Développement numérique » :

3.1- Budget du programme :

Les dépenses du programme « développement numérique » ont été estimées à 102130 MD pour 2021 réparties comme suit :

Tableau 7 :

Budget du programme Développement numérique par nature de la dépense (crédits de paiement)*

Unité : mille Dinar

Nature des dépenses	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Ecart	Taux %
Dépenses de rémunérations	1247	1612	2100	488	30.27%
Dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0%
Interventions	54346	60000	60000	0	0%
Investissement	41562	44655	40030	-4625	
Opérations financières					
Reste des dépenses					
Total	97155	106267	102130	-4137	-3.89%

* hors ressources propres des établissements publics

Graphique 2 :

Répartition du projet de budget du programme « Développement numérique » pour 2021 par nature de la dépense

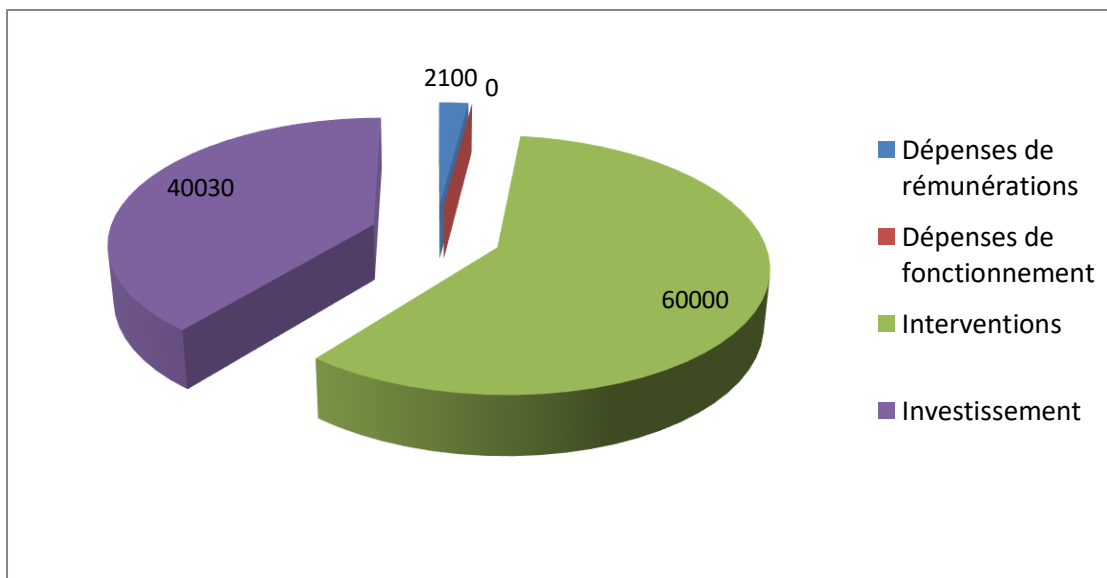


Tableau 8 : Budget du programme Développement numérique selon la destination de la dépense : par sous-programme et activités*

Unité : mille Dinars

intitulé	Activités	Réalisation s 2019	LF 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Evolution 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux % (1)-(2)/(1)
Sous programmes centraux	Activités centrales					
Sous programme 1 : pilotage et appui	Activité 1: Développer l'infrastructure de télécommunications et améliorer l'accès au très haut débit	26517.585	20434.200	20638	203.800	1.00%
	Activité 2: Développer l'économie numérique	576.251	1976.700	2020.6	49	2.48%
	Activité 3: Numériser l'administration	15515.3	23626.500	19205	441.49	186.86%
	Activité 4 : Encourager l'investissement et appui à l'emploi dans le domaine	199.778	229.600	266.4	58	25.26%

	numérique surtout orientés vers l'exportation.					
	Activité 5 : Subvention au profit de ONP	0	1000	1000	0	0%
	Activité 6 : Subvention au profit de CERT	1524	1000	0	-1000	0%
	Activité 7 : Subvention au profit de ONT	36738	40989	40989	0	0%
	Activité 8 : Subvention au profit de ANSI	4462.006	4833	4833	0	0%
	Activité 9 : Subvention au profit de ATT	5211.616	6298	5298	-1000	0%
	Activité A : Subvention au profit de l'Agence nationale de certification électronique	3897.935	1500	2500	1000	66.67%
	Activité B : Subvention au profit du centre national informatique CNI	0	1000	1000	0	0%
	Activité C : Subvention au profit du TunisiaTechnopark	2512.286	3380	4380	1000	29.59%
Total Sous-programme1	97155	106267	102130	-4137	-3.89%	
Total Programme1	97155	106267	102130	-4137	-3.89%	

* hors ressources propres des établissements publics

3.2 Le cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme Développement numérique :

Tableau 14 : Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme Développement numérique (crédits de paiement)

Unité : mille Dinars

Intitulé	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Dépenses de rémunérations	9265	9040	1247	1612.2	2100	2300	2530
Dépenses de fonctionnement	1171	1141	0	0	0	0	0
Dépenses d'interventions	678	778	54346	60000	60000	60000	60000
Dépenses d'investissement	13310	3903	41562	44655	40030	46700	47970
Opérations financières							
Autres dépenses	80880	100616	0	0	0	0	0
Total sans Ressources propres des établissements	105304	115478	97155	106267.2	102130	109000	110500
Total avec Ressources propres des établissements	105304	115478	97155	106267.2	102130	109000	110500

Fiches indicateurs du programme

« Développement numérique »

Fiche indicateur :

1.1.1.1 Nombre d'abonnements à internet fixe et mobile

Code de l'indicateur : 1.1.1.1

Intitulé de l'indicateur: Nombre d'abonnements à internet fixe et mobile

Date de mise à jour :

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Programme auquel l'indicateur est rattaché :** Programme « développement numérique »
2. **Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché :** Sous-programme « développement numérique »
3. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Développer l'accès aux services universels de communication et postaux et aux technologies d'Internet à haut débit
4. **Définition de l'indicateur**
5. **Type de l'indicateur:** indicateur quantitatif
6. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité
7. **Déclinaison :** par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. **Mode de calcul de l'indicateur :** Nombre d'abonnements à internet fixe et mobile/nombre de citoyens*100
2. **Unité:** pourcentage
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur:** nombre de citoyens/nombre d'abonnements à internet
4. **Mode de collecte des données de base** (formulaire, rapport, questionnaire.) :suivi du comité national des télécommunications des fournisseurs d'internet.
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** les fournisseurs d'internet/ le comité national des télécommunications.
6. **Date de disponibilité de l'indicateur :** Début de l'année
7. **Valeur cible de l'indicateur:** 96 en 2023
8. **Valeur cible par sous-programme**

9. **Responsable de l'indicateur:** Responsable de l'unité opérationnelle 1

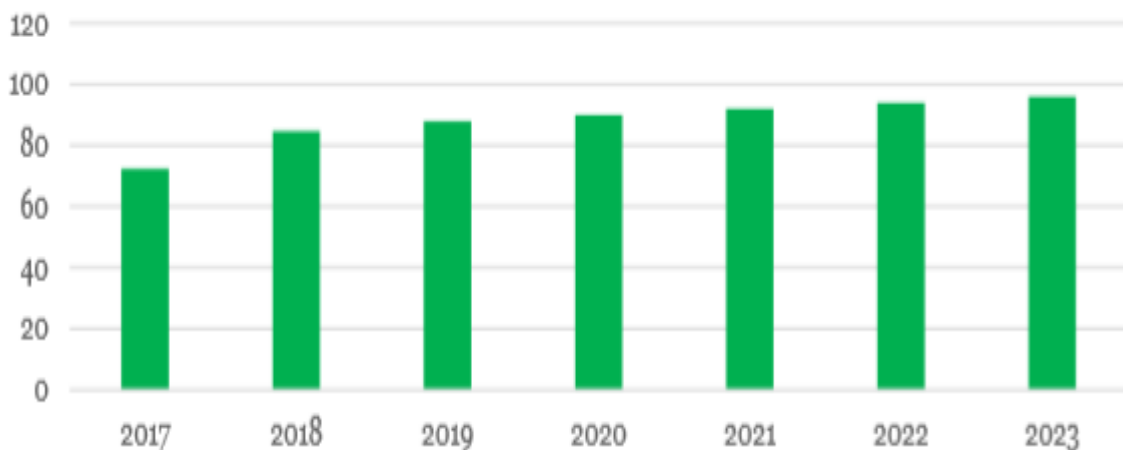
Lecture des résultats de l'indicateur :

1. **Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF 2020	Préalizations		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre d'abonnements à internet fixe et mobile	nombre	72.4	84.7	87.9	90	92	94	96

2. **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

3. **Graphique : Nombre d'abonnements à internet**



4. **Principales activités programmées pour la réalisation de la valeur cible de l'indicateur :**

Indicateur de performance	Cible de l'indicateur	Cible de par sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Sous activités
Nombre d'abonnements à internet fixe et mobile	96	96	96		-Le projet de couverture des zones blanches -Projet de réalisation

					<p>de réseau de fibres optiques et sans fil externes avec douze campus universitaires et dix-neuf instituts supérieurs d'études technologiques</p> <p>Projet d'infrastructure nationale d'informations géographiques</p> <p>- Amélioration de la couverture du réseau de télécommunications au profit des établissements éducatifs afin de fournir le haut débit Edunet 10</p>
--	--	--	--	--	--

5. Principales limites de l'indicateur :

Fiche indicateur :

1.1.1.2 Taux de couverture postale

Code de l'indicateur : 1.1.1.2

Intitulé de l'indicateur: Taux de couverture postale

Date de mise à jour :

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Programme auquel l'indicateur est rattaché :** Programme « développement numérique »
2. **Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché :** Sous-programme « développement numérique »
3. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Développer l'accès aux services universels de communication et postales et aux technologies d'Internet à haut débit
4. **Définition de l'indicateur :** un indicateur relatif à la mesure du taux de couverture des réseaux postaux (taux des habitants touchés par la couverture des services postaux)
5. **Type de l'indicateur:** indicateur quantitatif
6. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité relatif à rapprocher les services postaux du citoyen.
7. **Déclinaison :** par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. **Mode de calcul de l'indicateur :** Nombre d'habitants/nombre de bureaux de poste
2. **Unité:** habitant par bureau
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur:** nombre d'habitants/nombre de bureaux de poste
4. **Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...):** services de la poste tunisienne et l'institut national des statistiques.

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : services de la poste tunisienne et l'institut national des statistiques.
6. Date de disponibilité de l'indicateur : fin de l'année
7. Valeur cible de l'indicateur: améliorer les taux de couvertures postales
8. Valeur cible par sous programme
9. Responsable de l'indicateur: la poste tunisienne

Lecture des résultats de l'indicateur :
--

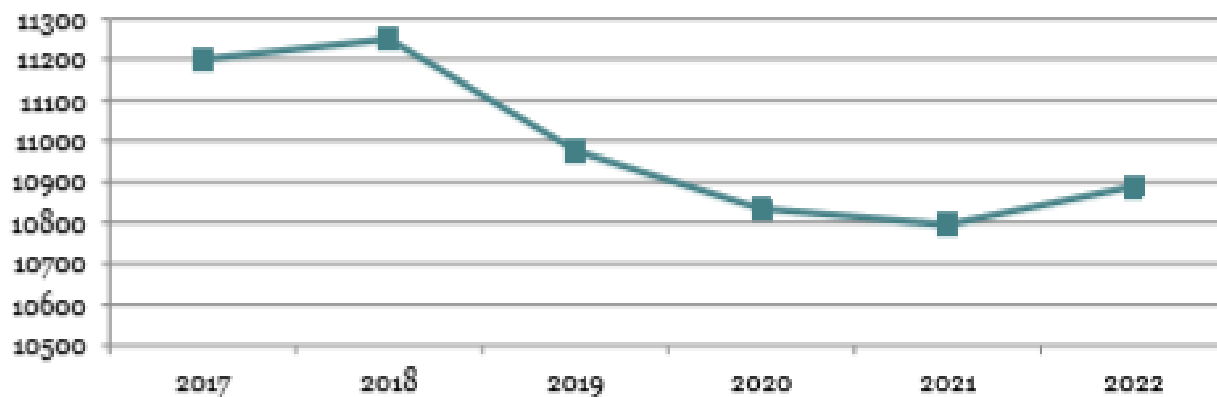
1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de couverture postale	%	Un bureau de poste pour 11200 habitants	Un bureau de poste pour 11250 habitants	Un bureau de poste pour 10977 habitants	Un bureau de poste pour 10834 habitants	Un bureau de poste pour 10795 habitants	Un bureau de poste pour 10889 habitants	

2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

- Ouverture de 26 bureaux de poste en 2019 qui permettra l'amélioration du taux de couverture d'un bureau de poste pour 11250 habitants à un bureau de poste pour 10977 habitants.
- Ouverture de 25 bureaux de poste en 2020 qui permettra l'amélioration du taux de couverture d'un bureau de poste pour 10977 habitants à un bureau de poste pour 10834 habitants.
- Ouverture de 15 bureaux de poste en 2021 qui permettra l'amélioration du taux de couverture d'un bureau de poste pour 10834 habitants à un bureau de poste pour 10795 habitants.
- Une chute de l'indicateur en 2022 avec une valeur d'un bureau de poste pour 10889 habitants résultant de l'ouverture de 12 bureaux de poste seulement en 2022 face à une croissance démographique constatée.

3. Graphique : Taux de couverture postale



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Programme	Objectifs	Indicateurs	Cibles	Leviers d'actions	Sous activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
Sous programme « développement numérique »	Objectif 1.1.1 : Développer l'accès aux services universels de communication et postaux	Indicateur 1.1.1.2: Taux de couverture postale	Bureau de poste pour 10795 habitants		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et modernisation de l'infrastructure du réseau postal (nouvelle construction, réaménagement, entretien, acquisition des immobiliers) -Améliorer la couverture postale -Aménagement des sièges administratifs - Aménagement des locaux spécialisés. - Systèmes et équipements de sécurité des bâtiments - Fournir les services dans les régions reculées - Modernisation des moyens de travail (équipements pour la poste tunisienne, équipements de communication commerciale, équipements et systèmes pour la poste en ligne), 	22.4MD 5.2 MD 1.2 MD 2.6 MD 1.0 MD 0.5 MD 17.4 MD 0.3 MD

	d'Intern et à haut débit :				<ul style="list-style-type: none"> - Equipements de communication commerciale et organisation du travail aux bureaux de poste 3.1 MD - équipements pour la poste en ligne 3.5 MD -Renouvellement et consolidation de la flotte de transport 7 MD - Développement du système d'information pour la production, la gestion 2.1 MD -Développement du système d'information pour la production, la gestion, 7.7 MD -le réseau informatique et la sécurité 1.2 MD - Etudes -Concrétiser le métier de professionnel du commerce électronique dans la poste tunisienne 2.1 MD - Concrétisation du métier de logistique postale et le positionnement comme prestataire logistique national 10.5 MD - Création d'une banque postale 0.9 MD -Création d'une activité commerciale moderne dans le domaine des timbres postaux et sa commercialisation à l'échelle internationale. 2.3 MD - Recréer les services postaux et renforcer le rôle de la poste comme plateforme de transition numérique au profit de l'État. 2.5 MD
--	----------------------------------	--	--	--	--

Fiche indicateur :

1.2.1.1 Nombre des services numériques offerts aux usagers (citoyen ou entreprise)

Code de l'indicateur : 1.2.1.1

Intitulé de l'indicateur: Nombre des services numériques offerts aux usagers (citoyen ou entreprise).

Date de mise à jour :

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Programme** auquel l'indicateur est rattaché : Programme « développement numérique »
2. **Sous-programme** auquel l'indicateur est rattaché : Sous-programme « développement numérique »
3. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché** : Renforcer la mise en place une administration électronique au service des usagers (citoyens et entreprises) consacrant les principes de la bonne gouvernance
4. **Définition de l'indicateur** : Il s'agit de l'augmentation du nombre des services numériques offerts pour les usagers (citoyen et entreprise), cet indicateur est lié étroitement à l'évolution du niveau des services électroniques ce qui contribuera à une meilleure qualité de ces services.
5. **Type de l'indicateur:** indicateur quantitatif
6. **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficience.
7. **Déclinaison** : par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. **Mode de calcul de l'indicateur** : Nombre services
2. **Unité:** nombre
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur:** services numériques développés
4. **Mode de collecte des données de base** (formulaire, rapport, questionnaire ...) : services de la poste tunisienne et l'institut national des statistiques.

5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : services de la poste tunisienne et l'institut national des statistiques.
6. **Date de disponibilité de l'indicateur** :
7. **Valeur cible de l'indicateur**: 85 services numériques destinés vers les usagers (citoyen et entreprise) fin 2023.
8. **Valeur cible par sous programme**
9. **Responsable de l'indicateur**: Responsable de l'unité opérationnelle 3.

Lecture des résultats de l'indicateur :
--

1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre des services numériques offerts aux usagers (citoyen ou entreprise)	Nombre de services		4	9	20	50	70	85

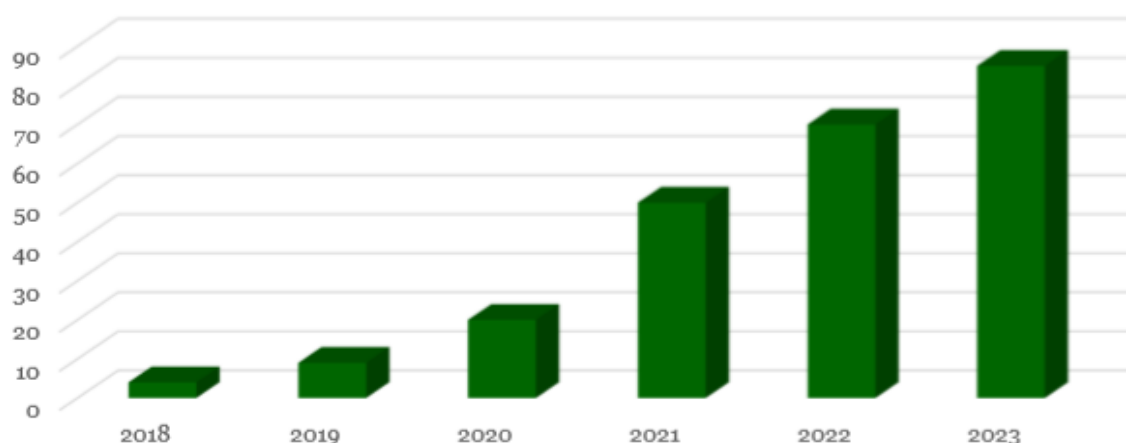
2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Principales activités programmées pour atteindre la cible de l'indicateur :

Sous activités
Mise en place d'un portail unique des services électroniques.
Mise en place d'une solution informatique de gestion intégrée pour la poste tunisienne
Développement de la poste numérique pour le citoyen comme pour les services électroniques : lettre recommandée électronique avec accusé, boîte postale digitale, cachet de réception, postal digital
Mise en place du portail de la justice
Mise en place d'un registre judiciaire
Mise en place des applications liées aux services électroniques pour les affaires extérieures

(E-Visa)
Mise en place des applications liées aux services électroniques pour les affaires extérieures (E-Consulat)
Création du système de l'identifiant unique national pour les citoyens
Mise à niveau du système de l'état civil
Concevoir et mettre en place du système national pour l'interconnexion entre les systèmes d'information nationaux: il permet d'assurer l'échange immatériel et direct des données entre les structures publiques
Programme national pour la gestion du changement et la communication.
Mise en place du système de paiement électronique de l'achat public.
La mise en place d'un système de gestion des ressources humaines dans la fonction publique

3. Graphique : Nombre des services numériques offerts aux usagers



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Indicateurs de performance de l'objectif	Cibles de l'indicateur	Cible de l'indicateur par sous programme	Prévisions de l'indicateur	Leviers d'actions	Sous activités
Indicateur 1.1.2.1 : nombre des services numériques	85	70	50		Mise en place d'un portail unique des services électroniques. Mise en place d'une solution informatique de

<p>offerts aux usagers (citoyen et entreprise)</p>					<p>gestion intégrée pour la poste tunisienne</p> <p>Développement de la poste numérique pour le citoyen comme pour les services électroniques : lettre recommandée électronique avec accusé, boîte postale digitale, cachet de réception, postal digital</p> <p>Mise en place du portail de la justice</p> <p>Mise en place d'un registre judiciaire</p> <p>Mise en place des applications liées aux services électroniques pour les affaires extérieures (E-Visa)</p> <p>Mise en place des applications liées aux services électroniques pour les affaires extérieures (E-Consulat)</p> <p>Création du système de l'identifiant unique national pour les citoyens</p> <p>Mise à niveau du système de l'état civil</p> <p>Concevoir et mettre en place du système national pour l'interconnexion entre les systèmes d'information</p>
--	--	--	--	--	---

					<p>nationaux: il permet d'assurer l'échange immatériel et direct des données entre les structures publiques</p> <p>Programme national pour la gestion du changement et la communication.</p> <p>Mise en place du système de paiement électronique de l'achat public.</p> <p>La mise en place d'un système de gestion des ressources humaines dans la fonction publique</p>
--	--	--	--	--	--

5. Principales limites de l'indicateur :

Cet indicateur vise à développer les services administratifs en ligne et à éliminer la présence physique des citoyens lors de la fourniture des données à l'administration. Dans le but d'atteindre la valeur cible de cet indicateur, des actions seront menées pour simplifier les démarches administratives, d'une part, et sensibiliser le citoyen aux nouveaux services pour les exploiter d'autre part, en mettant en œuvre les préalables nécessaires pour la conduite de changement au sein de l'administration et sa numérisation.

Fiche indicateur :

1.2.1.2 Indicateur 1.1.2.2 : Taux des courriers administratifs entièrement traités d'une façon électronique via le système de gestion électronique des courriers (ELLISSA)

Code de l'indicateur : 1.2.1.2

Intitulé de l'indicateur: Taux des courriers administratifs entièrement traités d'une façon électronique via le système de gestion électronique des courriers (ELLISSA)

Date de mise à jour :

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme auquel l'indicateur est rattaché : Programme « développement numérique »
2. Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché : Sous-programme « développement numérique »
3. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Renforcer la mise **en place une administration électronique au service des usagers (citoyens et entreprises) consacrant les principes de la bonne gouvernance**
4. Définition de l'indicateur : Il s'agit d'assurer le passage du courrier administratif format papier au courrier traité totalement d'une façon électronique depuis sa création.
5. Type de l'indicateur: indicateur quantitatif
6. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience.
7. Déclinaison : par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. Mode de calcul de l'indicateur : Nombre de courriers administratifs émis et internes traités électroniquement / Nombre total de courriers administratifs émis et internes *100
2. Unité: pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur: Taux des courriers administratifs entièrement traités d'une façon électronique via le système de gestion électronique des courriers (ELLISSA)
4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) : services de la poste tunisienne et l'institut national des statistiques.
5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : services de la poste tunisienne et l'institut national des statistiques.
6. Date de disponibilité de l'indicateur :
7. Valeur cible de l'indicateur: 100% en 2023.
8. Valeur cible par sous programme
9. Responsable de l'indicateur: Responsable de l'unité opérationnelle 3.

Lecture des résultats de l'indicateur :
--

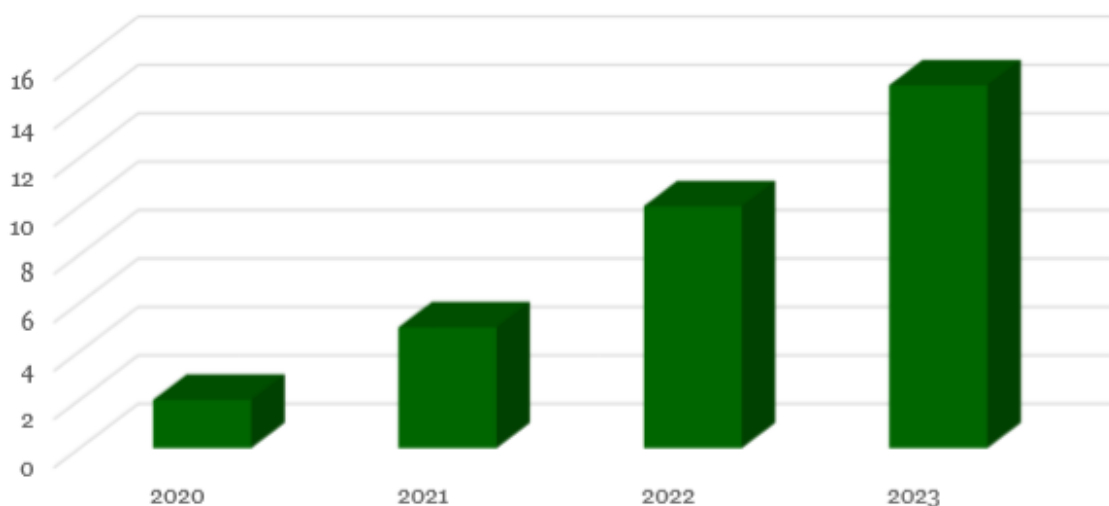
1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.1.2.2 : Taux des courriers administratifs traités électroniquement via le système de gestion électronique des courriers (ELLISSA)	pourcentage					80	90	100

2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :
- Principales activités programmées pour atteindre la cible de l'indicateur :

Leviers d'actions	Sous activités
-Fixation des services administratifs à numériser à travers le système de de gestion électronique des courriers - Préparation d'une étude pour déterminer les caractéristiques fonctionnelles attendues -Numérisation des procédures sur le système Elissa (Paramétrage) - Formation des usagers -Suivi de l'exploitation à travers les indicateurs d'usage	Maintenance et hébergement du système de gestion électronique des courriers Elissa pour l'administration

3. Graphique : Taux des courriers administratifs traités électroniquement via le système de gestion électronique des courriers (ELLISSA)



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Indicateurs de performance de l'objectif	Cibles de l'indicateur	Cible de l'indicateur par sous programme	Prévisions de l'indicateur	Leviers d'actions	Sous activités
Indicateur 1.1.2.2 : Taux des courriers	100%	100%	80%	-Fixation des services administratifs à numériser à travers	Maintenance et hébergement du système de gestion

administratif s traités électronique ment via le système de gestion électronique des courriers (ELLISSA)				le système de de gestion électronique des courriers - Préparation d'une étude pour déterminer les caractéristiques fonctionnelles attendues -Numérisation des procédures sur le système Elissa (Paramétrage) - Formation des usagers -Suivi de l'exploitation à travers les indicateurs d'usage	électronique des courriers Elissa pour l'administration
--	--	--	--	---	--

5. Principales limites de l'indicateur :

Aucune de limites n'est enregistrée actuellement en attendant l'exploitation effective des services, leur évaluation et la détermination des valeurs réelles des indicateurs.

Fiche indicateur :

1.3.1.1 Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit National Brut

Code de l'indicateur : 1.3.1.1

Intitulé de l'indicateur: Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit National Brut

Date de mise à jour :

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme auquel l'indicateur est rattaché : Programme « développement numérique »
2. Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché : Sous-programme « développement numérique »
Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Développer l'économie numérique (en augmentant sa capacité d'employabilité et sa contribution dans le produit national brut) et faire de la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.
3. Définition de l'indicateur : l'indicateur sert à mesurer le taux de participation de l'économie numérique dans le Produit National Brut.
4. Type de l'indicateur: indicateur quantitatif
5. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique.
6. Déclinaison : par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. Mode de calcul de l'indicateur : Valeur ajoutée du secteur/Produit National Brut *100
2. Unité: pourcentage
3. Données de base pour le calcul de l'indicateur: Valeur ajoutée du secteur/Produit National Brut

4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) : enquête de terrain.
5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : l'institut national des statistiques.
6. Date de disponibilité de l'indicateur : troisième trimestre de chaque année
7. Valeur cible de l'indicateur: 6% en 2025.
8. Valeur cible par sous-programme : 6% en 2025.
9. Responsable de l'indicateur: Responsable de l'unité opérationnelle 2.

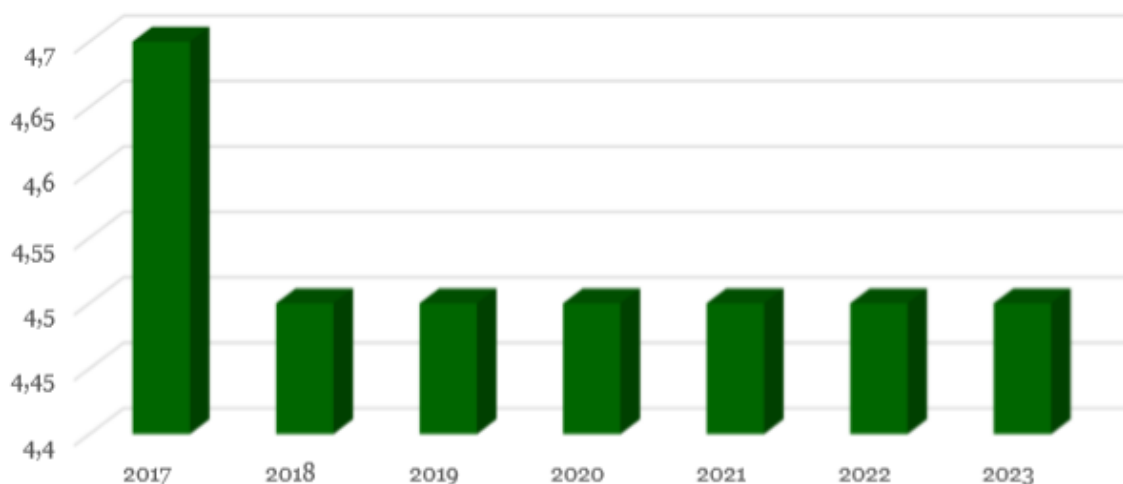
Lecture des résultats de l'indicateur :

1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 1.1.3.1 : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit National Brut	%	4.7	4.5	4.5 *	4.5 *	4.5 *	4.5 *	4.5 *

2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3. Graphique : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit National Brut



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Indicateurs de performance de l'objectif	Cibles de l'indicateur	Cible de l'indicateur par sous programme	Prévisions de l'indicateur	Leviers d'actions	Sous activités
Indicateur 1.1.3.1 : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit National Brut	6	6	4.5	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement de la carte technologique internationale, l'ouvrir aux domaines du commerce électronique, et mettre en place une fiscalité lui permettant d'évoluer vers une carte bancaire numérique internationale. - Réouverture les canaux d'interaction avec divers systèmes internationaux spécialisés dans les transferts financiers, et ne pas se limiter à la société Paypal dans le but de résoudre le problème lié à la sécurisation de l'entrée des fonds dûs aux entreprises tunisiennes et aux personnes physiques tunisiennes au titre de services rendus en ligne. - Généralisation du service de paiement via le 	

				<p>téléphone portable M-Payment</p> <p>- Poursuite de la coopération avec l'Union Postale Universelle pour développer les services de commerce électronique et mise en place du projet de plateforme territoriale des colis du commerce électronique de Tunis «Ecom@africa».</p>	
--	--	--	--	--	--

5. Principales limites de l'indicateur :

Aucune limite n'est enregistrée.

Fiche indicateur :

1.1.3.2 Nombre des start-ups ayant obtenu un label annuellement

Code de l'indicateur : 1.3.1.2

Intitulé de l'indicateur: Nombre des start-ups ayant obtenu un label annuellement

Date de mise à jour :

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme auquel l'indicateur est rattaché : Programme « développement numérique »
2. Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché : Sous-programme « développement numérique »
Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Développer l'économie numérique (en augmentant sa capacité d'employabilité et sa contribution dans le produit national brut) et faire de la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.
3. Définition de l'indicateur : le choix de l'indicateur repose sur sa capacité de refléter une des politiques publiques en relation avec la transition économique vue le rôle primordial des start-ups dans la transformation digitale.
L'attribution des labels (Label Start up) a été lancée en avril 2019.
4. Type de l'indicateur: indicateur de résultats
5. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience.
6. Déclinaison : par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. Mode de calcul de l'indicateur : Nombre des start-ups ayant obtenu un label annuellement
2. Unité: nombre
3. Données de base pour le calcul de l'indicateur: Nombre des start-ups ayant obtenu un label annuellement
4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) :
5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :

6. Date de disponibilité de l'indicateur : troisième trimestre de chaque année
7. Valeur cible de l'indicateur: 200 start-up supplémentaires en 2025.
8. Valeur cible par sous programme : 200 start-ups supplémentaires en 2025.
9. Responsable de l'indicateur: Responsable de l'unité opérationnelle 2.

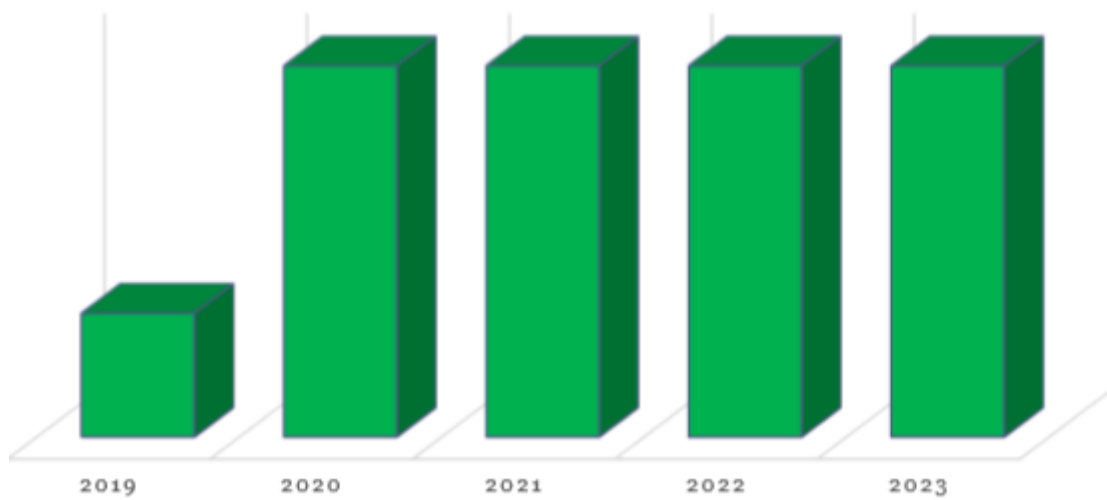
Lecture des résultats de l'indicateur :
--

1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 1.1.3.2 : Nombre des startups ayant obtenu un label annuellement	nombre	-	-	192	200	200	200	200

2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3. Graphique : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit National Brut



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Indicateurs de performance de l'objectif	Cibles de l'indicateur	Cible de l'indicateur par sous programme	Prévisions de l'indicateur	Leviers d'actions	Sous activités
Indicateur 1.1.3.2 : Nombre des startups ayant obtenu un label annuellement				-Concevoir un programme exécutif et pour la troisième et quatrième composante du programme Startups TUNISIA lié au développement des compétences Talents Pool et inclusion géographique et lancement de la concrétisation des deux composantes. - La mise en place du Fonds des Fonds qui	-Adopter des procédures et des taxes pour l'enregistrement des brevets au profit des startups. -Participations mises à la disposition des fonds de garantie des startups.

				financera des fonds d'investissement pour lesquels des licences sont octroyés dans l'activité, avec la possibilité de créer un fonds d'investissement spécialisé et d'autres fonds.	
--	--	--	--	---	--

5. Principales limites de l'indicateur :

Aucune limite n'est enregistrée.

Fiche indicateur :

1.1.3.3 Nombre des nouvelles opportunités d'emplois dans le cadre du programme « Smart Tunisia »

Code de l'indicateur : 1.1.3.3

Intitulé de l'indicateur: Nombre des nouvelles opportunités d'emplois dans le cadre du programme « Smart Tunisia »

Date de mise à jour :

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Programme auquel l'indicateur est rattaché :** Programme « développement numérique »
2. **Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché :** Sous-programme « développement numérique »
3. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Développer l'économie numérique (en augmentant sa capacité d'employabilité et sa contribution dans le produit national brut) et faire de la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.
4. **Définition de l'indicateur :** Le programme « Smart TUNISIA » vise principalement la création d'emplois dans le domaine des TIC et par conséquent, l'indicateur s'avère important pour l'évaluation de la performance de la mission en assurant le suivi annuel de l'évolution du nombre d'emplois créés par les entreprises dans le cadre du projet « Smart Tunisia ».
5. **Type de l'indicateur:** indicateur de résultats
6. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience.
7. **Déclinaison :** par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. **Mode de calcul de l'indicateur :** Nombre des nouvelles opportunités d'emplois dans le cadre du programme « Smart Tunisia »
2. **Unité:** nombre

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur: Nombre des nouvelles opportunités d'emplois dans le cadre du programme « Smart Tunisia »
4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) :
5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Unité de « Smart Tunisia »
6. Date de disponibilité de l'indicateur : troisième trimestre de chaque année
7. Valeur cible de l'indicateur: 6000 en 2023.
8. Valeur cible par sous programme :
9. Responsable de l'indicateur: Responsable de l'unité opérationnelle « Smart Tunisia ».

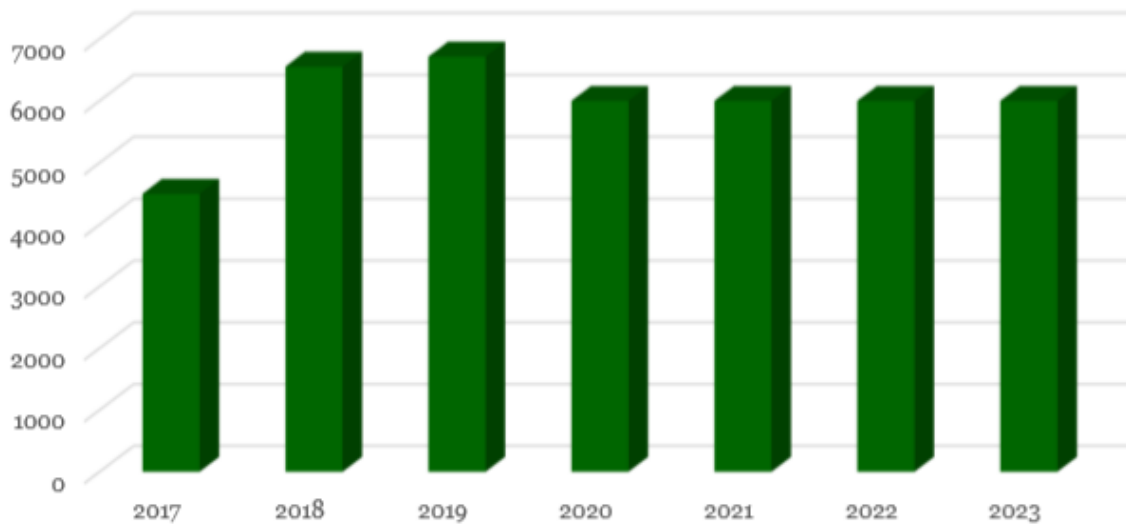
Lecture des résultats de l'indicateur :
--

1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.1.3.3 : Nombre des nouvelles opportunités d'emplois dans le cadre du programme « Smart Tunisia »	nombre	4500	6554	6715	6000	6000	6000	6000

2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3. Graphique : Taux de participation de l'économie numérique dans le Produit National Brut



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Indicateurs de performance de l'objectif	Cibles de l'indicateur	Cible de l'indicateur par sous programme	Prévisions de l'indicateur	Leviers d'actions	Sous activités
Indicateur 1.1.3.3 : Nombre des nouvelles opportunités d'emplois dans le cadre du programme « Smart Tunisia »	6000	6000	6000	-Commercialiser et attirer les investissements dans le domaine des technologies de l'information et de la communication en coordination avec les structures concernées. - La conclusion de divers accords s'inscrivant dans le cadre du projet Smart Tunisia pour promouvoir l'activité de	- Conception et mise en œuvre des supports publicitaires du projet « Smart TUNISIA » - Participation aux manifestations internationales. - Mettre en œuvre la stratégie de communication et

				<p>transfert de services hors du pays d'origine dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et pour suivre leur réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la mise en œuvre des projets s'inscrivant dans le cadre du projet « Smart Tunisia », - Coordonner l'attribution des concessions à laquelle l'Etat est engagé au titre du projet. - Réaliser les engagements des parties bénéficiaires de ces concessions - Développement des compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et assurer sa compatibilité avec le marché de l'emploi. 	<p>promotionnelle de Smart Tunisia.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de manifestations au profit des demandeurs d'emploi, dont le salon annuel de l'emploi du programme «Smart Tunisia», «Smart Tunisia Job Fair», - Mise en place d'un système d'information pour adapter les capacités et compétences des ressources humaines tunisiennes dans le domaine des TIC avec les exigences du marché de l'emploi dans le domaine de
--	--	--	--	--	--

					l'économie numérique, et soutenir la capacité d'employabilité.
--	--	--	--	--	--

5. Principales limites de l'indicateur :

Aucune limite n'est enregistrée.

**Fiches Opérateurs publics du
programme :
Développement numérique**

Fiche n° 1 : Centre d'études et des recherches des télécommunications

Programme rattaché : Programme développement numérique

I- Présentation :

1. Activité principale :

Contrôle et réception technique des équipements de télécommunications et les études techniques relatives à la réception des équipements et produits connectés aux lignes publiques, les recherches dans le domaine des télécommunications, les tests et diagnostics techniques des matériels et équipements de télécommunications.

2. **Classification de l'opérateur public :** catégorie « B » lors de la création puis catégorie « A » depuis mars 2013.

3. **Référence de création :** Loi n 145-1988 du 31 décembre 1988

4. **Référence de l'organisation administrative et financière :** Décret n 1981-1989 du 23 décembre 1989 modifié par le décret n 2033-1995 du 16 octobre 1995.

5. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur:** contrat objectifs pour la période 2007-2011 approuvé le 26 février 2011.

II- Cadre de performance :

1. Stratégie générale :

Assurer la sécurité des réseaux et matériels de télécommunication et protection du spectre ; et garantir la sécurité et la santé du consommateur et la protection du marché des téléphones portables volés et de la contrebande.

2. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe dans la réalisation des objectifs du programme « développement numérique ».

3. Principales priorités et objectifs :

Indicateurs de performance	Principales activités
----------------------------	-----------------------

Nombre des téléphones portables et tablettes approuvés par le centre d'études et des recherches des télécommunications	Mise en place et exploitation du système de lutte contre les équipements portables volés et issus de la contrebande.
--	--

4. Indicateurs de performance et principales activités:

Programme	Objectif stratégique 1	indicateur	Valeur de l'indicateur et taux d'évolution				
			2017	2018	2019	2020	2021
Développement numérique	Développer l'accès aux services universels de communication et postales etaux technologies d'Internet à haut débit	Nombre des téléphones portables et tablettes approuvés par le centre d'études et des recherches des télécommunications	2479	2500	2554	2730	2851
		Taux d'évolution de l'indicateur		+1%	+2%	+7%	+4%

5. Mesures d'accompagnement

- Approbation de tous les textes réglementaires du centre
- Projet de décret gouvernemental portant modification du statut des agents suite à la révision de la modalité d'octroi de la prime de rendement.

III- Budget :

1- Ressources et leur source :

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
----------	-------------------	-----------------

<u>Total des ressources</u>	<u>11655</u>	<u>12490</u>
<u>Recettes propres</u>	<u>12490</u>	<u>10655</u>
Subvention du fonds* en tenant compte du plafond du Ministère des finances	0	1000
Subvention d'investissement	0	1000

(*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

2- Budget de gestion :

Milliers de Dinars

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Recettes propres</u>	<u>10655</u>	<u>12490</u>
<u>Total des recettes des activités</u>	<u>10485</u>	12290
Conformité des équipements terminaux et protection du consommateur	7210	8940
Qualité des réseaux	740	950
Etudes et recherches	460	540
Exportation des services	2075	1860
<u>Autres recettes ordinaires</u>	170	200
<u>Recettes ordinaires divers</u>	70	100
<u>Recettes financières</u>	100	100
Dépenses de gestion	9358	9578
Total des dépenses de gestion	2230	2602
Salaires des agents	7008	6856
Impôts, taxes et paiements similaires	120	120
Résultat du budget de gestion	+1297	+2912

3- Budget d'investissement :

Libellé	Programmé en 2020		Prévu 2021	
	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
Total des dépenses de développement	<u>6950</u>	<u>5246</u>	<u>3210</u>	<u>3210</u>
Matériel de mesure	600	50	405	405
Equipements, programmes et logiciels informatiques	250	440	1800	1800
Création d'un laboratoire de synchronisation électromagnétique	1200	1600	1800	1800
Matériel de transport	140	210	230	230
Equipements généraux et aménagements divers	280	200	260	260
Equipements administratifs	40	20	25	25
Développement de l'expertise et habilitation des compétences	40	50	50	50
Approbation des études, du suivi et de la réception technique			0	0
Mise en place et exploitation du système de lutte contre les	4400	1000	0	0

équipements portables volés et issus de la contrebande.				
---	--	--	--	--

Fiche n°2 : Office National de la télédiffusion

Programme rattaché : Programme

développement numérique

I- Présentation :

1. Activité principale :

La création, l'exploitation, l'entretien et l'extension des réseaux de diffusion des programmes radiophoniques et télévisés pour la distribution, l'échange et la diffusion des programmes radiophoniques et télévisés et des données.

2. **Classification de l'opérateur public :** catégorie « A » lors de la création depuis novembre 1993.

3. **Référence de création :** Loi n 8-1993 du 27 juillet 1993

4. **Référence de l'organisation administrative et financière :** Décret n 1606-1993 du 27 juillet 1993.

5. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur:** contrats objectifs pour la période 2007-2011 approuvé le 23 novembre 2010.

II- Cadre de performance :

1. Stratégie générale :

La numérisation des réseaux de diffusion des programmes radiophoniques et télévisés est l'une des orientations stratégiques les plus importantes de l'office national de la télédiffusion qui vise à assurer la bonne exploitation du spectre ainsi que l'amélioration de la qualité des services (son et image) ; à respecter les engagements internationaux surtout avec l'union internationale des télécommunications (UIT) concernant surtout le passage à la télédiffusion numérique et à la cinquième génération du téléphone portable, en menant les actions suivantes :

- Première étape de 2009 à 2015 concernant la réalisation du réseau de la Télévision Numérique Terrestre TNT.
- Deuxième étape de 2018 à 2020 concernant la numérisation du réseau de diffusion radiophonique.

2. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe au programme « développement numérique ».

3. Principales priorités et objectifs :

Indicateurs de performance	Principales activités
Taux de couverture de la radio numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'unités de fusion et des unités de cryptage et décryptage du radio numérique - Acquisition des transmetteurs de télédiffusion - Acquisition des équipements de mesure de qualité et maintenance des équipements de télédiffusion, - Acquisition des connecteurs mobiles et fixes et renouvellement des connecteurs de raccordement hertziens.

4. Indicateurs de performance et principales activités:

Programme	Objectif stratégique 1	Indicateur	Valeur de l'indicateur et taux d'évolution	Projets programmés	Crédits programmés pour 2021
Développement numérique	Développer l'accès aux services universels de communication et postales et aux technologies	Taux de couverture de la radio numérique	51%-2018 75%-2019 75%-2020 95%-2021	Projet de couverture du réseau de la radio numérique	2000

	ogies d'Internet à haut débit				
--	-------------------------------------	--	--	--	--

5. Mesures d'accompagnement :

- Approbation de tous les textes réglementaires du centre
- Possibilité de révision du statut des agents suite à la révision de la modalité d'octroi de la prime de rendement.

III- Budget :

1- Ressources et leur source :

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Total des ressources</u>	<u>52994</u>	<u>54845</u>
<u>Recettes propres</u>	<u>12005</u>	<u>13856</u>
Subvention du fonds* en tenant compte du plafond du Ministère des finances	40989	40989**
Subvention de gestion	36989**	36989
Subvention d'investissement	4000	4000

(*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(**) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

2- Budget de gestion :

Milliers de Dinars

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
----------	-------------------	-----------------

<u>Recettes propres</u>	<u>12005</u>	<u>13856</u>
<u>Dépenses de gestion</u>	50641	51129
Dépenses de fonctionnement	11623	12266
Salaires des agents	19638	19253
Interventions	19380	19610
Déficit du budget de gestion	38636	37273

3- Budget d'investissement :

intitulé	Programmé en 2020		Prévisions 2021	
	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
Total des dépenses de développement compte tenu du remboursement du principal de la dette	<u>11240</u>	<u>12502</u>	<u>13220</u>	<u>13220</u>
Remboursement du principal de la dette	1560	1827	1125	1125
Total des projets d'investissement	9680	13802	12095	12095
Réseau de la diffusion télévisée numérique terrestre TNT	600	1300	800	800
Amélioration de la couverture radiophonique	1000	1000	1000	1000
Réseau de diffusion de la radio numérique	1000	2000	2000	2000
Stations terrestres	1000	1400	1000	1000

mobiles				
Connecteurs de raccordement hertziens, fibres optiques, actualisation du réseau national des bandes hertziennes	2000	2000	2000	2000
Assurer et adapter le matériel énergétique	1600	2000	2500	2500

Fiche n°3 : Agence Technique des Télécommunications

Programme rattaché : Programme développement numérique

I- Présentation :

1. Activité principale :

L'Agence Technique des Télécommunications assure l'appui technique des recherches judiciaires des crimes liés aux systèmes d'information et de communication, elle est chargée des missions suivantes :

- Recevoir et traiter les mandats de recherche et les inspections des crimes liés aux systèmes d'information et de communication publiés par l'autorité judiciaire conformément aux lois en vigueur.
- Coordonner avec les différents opérateurs des réseaux publics des télécommunications, les opérateurs des réseaux d'accès et les fournisseurs de services de télécommunications les différentes actions dont elle est chargée conformément aux lois en vigueur.

2. **Référence de création :** Décret n 4506-2013 du 6 novembre 2013 tel que modifié et complété par le décret 985-2017 du 15 août 2017.

3. **Référence de l'organisation administrative et financière :** Décret n 4506-2013 du 6 novembre 2013 tel que modifié et complété par le décret 985-2017 du 15 août 2017.

II- Cadre de performance :

1. Stratégie générale :

2. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe dans la réalisation des objectifs au programme « développement numérique ».

3. Principales priorités et objectifs :

Programme	Objectif stratégique	Objectif opérationnel
	1	

Développement numérique	Développer l'accès aux services universels de communication et postaux et aux technologies d'Internet à haut débit	Garantir la sécurité cybernétique à l'échelle nationale
-------------------------	--	---

4. Indicateurs de performance et principales activités:

III- Budget :

1- Ressources et leur source :

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Total des ressources</u>	<u>6298</u>	<u>5298</u>
<u>Recettes propres</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Subvention du fonds* en tenant compte du plafond du Ministère des finances	6298	5298
Subvention de gestion	1798	1798
Subvention d'investissement	4500	3500

(*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(**) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

2- Budget de gestion :

Milliers de Dinars

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Recettes propres</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Dépenses de gestion</u>	1778	1900
Dépenses de fonctionnement	622	760

Salaires des agents	1125.500	1500
Interventions	30.500	25
Déficit du budget de gestion	1778	1900

3- Budget d'investissement :

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
Total (paiements)	<u>28750</u>	<u>21200</u>
Acquisition, installation et mise à jour des équipements et logiciels liés au système de contrôle de la circulation des communications	27447	20000
Total des projets d'investissement	1110	1110
Maintenance de la plateforme technique Système CDRS pour lutter contre le terrorisme	98	
Acquisition des moyens de transport	95	70
Acquisition des équipements et logiciels informatiques		20
Acquisition des équipements et logiciels administratifs		

Fiche n°4 : Agence Nationale de la sécurité Informatique ANSI

Programme rattaché : Programme développement numérique

I- Présentation :

1. Activité principale :

Veiller à la mise en œuvre des orientations nationales stratégiques relatives à la sécurité des systèmes informatiques et des réseaux, au suivi de l'exécution des programmes et des plans d'actions rattachés à la sécurité informatique dans le secteur public (à l'exception des applications de la défense et sûreté nationale) et en coordination avec les intervenants dans ce domaines ; garantir la veille technologique dans le domaine de la sécurité informatique ; mise en place des critères de sécurité informatique, élaboration et publication des manuels techniques ; encourager le développement des solutions nationales dans le domaine de la sécurité informatique ; appuyer la formation dans le domaine de la sécurité informatique.

2. **Classification de l'opérateur public :** catégorie « A » lors de la création depuis 19 mars 2013.
3. **Référence de création :** Loi n 5-2004 du 3 février 2004
4. **Référence de l'organisation administrative et financière :** Décret n 1248-2004 du 25 mai 2004.
5. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur :** 26 novembre 2010.

II- Cadre de performance :

1. Stratégie générale :

2. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe au programme « développement numérique ».

3. Principales priorités et objectifs :

- Protéger l'espace cybernétique des attaques par déni de service DDOS
- Assurer l'immunité des infrastructures hébergeant les applications informatiques

4. Indicateurs de performance et principales activités:

Indicateurs de performance	Principales activité
Taux de réactivité aux accidents cybernétiques de type « Attaques DDOS »	Mise en place et exploitation du système national de lutte contre les attaques par déni de service DDOS

Programme	Objectif stratégique	indicateur	Valeur de l'indicateur		
			2019	2020	2021
Développement numérique	Développer l'accès aux services universels de communication et postales etaux technologies d'Internet à haut débit	Taux des attaques DDOS traitées	60%	80%	90%

5. Mesures d'accompagnement

- Approbation de tous les textes réglementaires du centre.

III- Budget :

1- Ressources et leur source :

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Total des ressources</u>	<u>4833</u>	<u>4833</u>
<u>Recettes propres</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Subvention du fonds* en tenant compte du plafond du	4833	4833

Ministère des finances		
Subvention de gestion	3833	3555
Subvention d'investissement	1000	1278

(*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(**) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

2- Budget de gestion :

Milliers de Dinars

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Recettes propres</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Recettes propres	0	0
Recettes exceptionnelles	0	0
<u>Dépenses de gestion</u>	3934	3555
Dépenses de fonctionnement	942	894
Salaires des agents	3033	2656
Impôts taxes et paiements similaires	5	5
Déficit du budget de gestion	3934	3555

3- Budget d'investissement :

intitulé	Programmé en 2020		Prévisions 2021	
	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
Protection de l'espace cybernétique national des attaques DDOS	-	-	150	150
Développement du système	315	315	270	270

« SAHER » pour la détection et l'exploration précoce				
Unité d'évaluation de la sécurité des systèmes et réseaux sensibles	200	-	200	200
Mise en place d'un référentiel national pour la classification des données publiques	50	50	0	0
Développement des moyens de sensibilisation et d'information dans le domaine de la sécurité informatique	70	70	70	70
Développement de solutions tunisiennes dans le domaine de la sécurité informatique	240	240	260	110
Elaborer une étude pour concevoir une démarche de classification des infrastructures et suivi des structures	-	-	400	100
Mise en place des règles de sécurité de l'espace numérique gouvernemental PSG	-	-	350	100
Octroi des normes internationales relatives à la qualité et la sécurité	60	60	50	50
Laboratoire de la sécurité informatique	-	-	150	150
Système d'information de l'agence	250	250	200	200
Ameublement du siège social de l'agence	10	10	10	10
Moyens de transport	-	-	50	50
Total général	1195	995	2160	1460

Fiche n°5 : Office national de la poste

Programme rattaché : Programme développement numérique

I- Présentation :

1. Activité principale :

L'activité de la poste tunisienne est régie par la loi n38-1998 du 2 juin 1998 relative au code de la poste complétée par la loi n 40-2007 du 25 juin 2007.

La poste tunisienne a pour missions :

- Collecter, transporter et distribuer le courrier à l'intérieur et à l'extérieur du pays,
- Fournir des services d'épargne et des comptes courants postaux,
- Offrir des services liés aux mandats postaux,
- Développer les nouveaux services dans le domaine de la poste en suivant le progrès technologique,
- Contribuer à l'effort national lié à l'enseignement supérieur dans le secteur de la poste et les domaines liés,
- Promouvoir la coopération entre institutions nationales et étrangères et les organisations techniques internationales et territoriales spécialisées dans le domaine de la poste,
- Contribuer à l'application des conventions et des traités approuvés par l'Union Internationale de la Poste et les organisations internationales et territoriales.

2. **Classification de l'opérateur public** : catégorie exceptionnelle depuis octobre 2006.

3. **Référence de création** : Décret n 1305-1998 du 15 juin 1998 modifié par le décret n 1536-2003 du 25 juin 2005, du décret n 1394-2007 du 11 juin 2007 et du décret n 681-2016 du 3 juin 2016.

4. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret n 1248-2004 du 25 mai 2004 Décret n 1305-1998 du 15 juin 1998 modifié par le décret n 1536-2003 du 25 juin 2005, du décret n 1394-2007 du 11 juin 2007 et du décret n 681-2016 du 3 juin 2016.

5. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur:** contrat programme de la période 2007-2011 approuvée le 7 janvier 2011.

II- Cadre de performance :

1. Stratégie générale :

Afin de suivre le rythme des mutations du secteur dans lequel elle opère, d'appuyer sa position dans le marché intérieur en cohérence avec son patrimoine et son rôle économique et social au niveau national d'une part, et de renforcer son rayonnement au niveau territorial et international d'autre part, la Poste tunisienne s'est dotée d'une vision stratégique orientée vers la consolidation et la modernisation du système postal actuel et le lancement d'un nouveau modèle basé sur l'utilisation des technologies de communication modernes comme moyen de développement des stratégies et de la création de la valeur.

Cette stratégie est axée sur six principales orientations intégrées définies en partenariat avec les experts et les spécialistes et en se référant aux bonnes pratiques dans la matière.

De ce fait, le découpage programmatique par objectifs s'est orienté vers le renforcement de l'activité postale actuelle via la modernisation des services postaux et financiers, l'amélioration des infrastructures, le renforcement des ressources humaines, la mise en œuvre de nouveaux programmes contribuant à diversifier les sources de financement de la poste et à créer un nouveau cycle économique.

Les axes stratégiques sont présentés comme suit :

Axe 1 : Renforcer les services actuels dans le but de : Rénover les offres actuelles, améliorer la qualité des services et développer les méthodes de travail à travers :

- La modernisation du système d'information de gestion vers plus de flexibilité.
- L'amélioration de la qualité des services
- Le renforcement des compétences dans le domaine technologique et commercial
- La restructuration du système d'information selon les besoins des clients (orienté client)
- L'exploitation optimale de l'infrastructure
- Accroître la productivité du service public.

Axe 2 : Le commerce électronique dans le but de concrétiser le métier du commerce électronique professionnel de la poste tunisienne ; de diversifier les offres rattachées et consolider la part de la poste dans le marché national et international à travers :

- La création d'une plateforme pour le commerce électronique Hub e-commerce
- La modernisation et le développement des matériels et moyens liés au commerce électronique.

Axe 3 : pôle logistique postal qui vise :

- La concrétisation du métier logistique postal et le positionnement comme fournisseur de services logistiques via la mise en place d'un nouveau modèle de gestion logistique selon les critères et les normes internationales,
- Renforcer l'efficacité dans l'exploitation des moyens logistiques
- Création d'une unité de travaux logistiques.

Axe 4 : Banque postale : vise la création d'une banque postale pour :

- Limiter le phénomène de migration des adhérents dans les réseaux postaux aux institutions bancaires dans les zones urbaines comme dans les zones rurales afin d'offrir les mêmes facilités financières délivrées par les banques (prêts, et autres avantages et facilités..)
- Contribuer dans l'amélioration du taux d'inclusion financière
- Numériser les services financiers et contribuer à limiter les transactions avec l'argent liquide (cash).
- Diversifier les sources de financement pour la poste
- Création d'un nouveau cycle économique.

Axe 5 : Les timbres postaux : dans le but de renforcer le positionnement de la poste tunisienne dans les marchés virtuels spécialisés dans la commercialisation des produits des timbres postaux et de créer une activité commerciale moderne dans le domaine des timbres postaux et le commerce international à travers :

- Création d'un nouveau modèle dans le domaine du commerce et du design des timbres postaux.
- Amélioration de la productivité des centres spécialisés dans le domaine de la fabrication, la conservation et la commercialisation des produits des timbres postaux.
- Renforcement de la responsabilité culturelle et sociale de la poste tunisienne.
- Améliorer les ressources financières liées aux produits des timbres postaux.

Axe 6 : La transition digitale : qui contribuera à recréer les services postaux et renforcer le rôle de la poste comme plateforme de transition digitale au profit de l'Etat à travers :

- Le développement des solutions innovantes pour diversifier les services postaux et leur modernisation.

- La création d'une pépinière pour héberger les jeunes entrepreneurs proposant des solutions et des idées innovantes dans le domaine des services postaux et financiers.
- Appuyer l'effort de l'Etat dans le domaine de l'emploi et l'entreprenariat.
- Accompagnement des jeunes entrepreneurs lors de la création de leurs projets (Start up Post).

2. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe au programme « développement numérique ».

3. Principales priorités et objectifs :

- Rapprocher les services postaux du citoyen et contribuer à l'aménagement du territoire dans le domaine de la poste.

4. Indicateurs de performance et principales activités:

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Leviers d'actions	Activités	Prévisions des crédits des activités 2021
Objectif 1.1.1 : Développer l'accès aux services universels de communication et postaux et technologies d'Internet à haut débit :	Indicateur 1.1.1.2: Taux de couverture postale	Bureau de poste pour 10795 habitants		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et modernisation de l'infrastructure du réseau postal (nouvelle construction, réaménagement, entretien, acquisition des immobiliers) - Rapprocher les services des régions reculées - Modernisation des moyens de travail (équipements pour la poste tunisienne, équipements de communication commerciale, équipements et systèmes pour la poste en ligne), -Renouvellement et consolidation de la flotte 	<p>22.4 MD</p> <p>1 MD</p> <p>17.4 MD</p> <p>3.5 MD</p>

				de transport	
				-Développement des systèmes et équipements de paiement électronique	3.6 MD
				-Développement du système d'information pour la production, la gestion	7 MD
				- Etudes	1.1 MD
				-Concrétiser le métier de professionnel du commerce électronique dans la poste tunisienne	2.1 MD
				- Concrétisation du métier de logistique postale et le positionnement comme prestataire logistique national	10.5 MD
				- Création d'une banque postale	0.9 MD
				-Création d'une activité commerciale moderne dans le domaine des timbres postaux et sa commercialisation à l'échelle internationale.	2.2 MD
				- Recréer les services postaux et renforcer le rôle de la poste comme plateforme de transition numérique au profit de l'État	0.2 MD

Objectif stratégique1	Indicateur	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Objectif 1.1.1 : Développer l'accès aux services universels de communication et postaux et aux technologies d'Internet à haut débit :	Indicateur 1.1.1.2: Taux de couverture postale	Un bureau de poste pour 11200 habitants	Un bureau de poste pour 11250 habitants	Un bureau de poste pour 10977 habitants	Un bureau de poste pour 10834 habitants	Un bureau de poste pour 10795 habitants	Un bureau de poste pour 10889 habitants	

5. Mesures d'accompagnement

- Promulgation du code postal dans sa version actualisée pour une meilleure organisation et productivité du secteur.
- Publication des textes réglementaires rattachés à la création d'une instance de régulation chargée de la régulation du marché postal et fixation du concept de service postal intégré.
- Modifier et compléter l'organigramme en répondant à la réalité de l'opérateur public et ses orientations futures.
- Actualisation du statut des agents pour optimiser l'affectation des agents et améliorer la productivité de l'institution.
- Faire bénéficier la poste tunisienne d'une contrepartie des services offerts au citoyen dans le cadre du service intégré et contribuer à l'aménagement du territoire (conformément au contrat programme) en se basant sur le modèle de calcul des coûts.

III- Budget :

1- Recettes:

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Total des recettes</u>	<u>510800</u>	<u>526600</u>

Recettes propres	505200	518000
Prêt de la Banque Africaine de Développement	4600	7600
Subvention du fonds* en tenant compte du plafond du Ministère des finances	1000	1000
Subvention de gestion	0	0
Subvention d'investissement	1000**	1000**

(*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(**) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds

2- Tableau des équilibres financiers:

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Total des recettes</u>	<u>510800</u>	<u>526600</u>
Total dépenses	586780	606600
Dépenses de gestion	499180	521800
Dépenses d'investissement	87600	93800
résultat	-75980	-80000

2- Budget de gestion :

Milliers de Dinars

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Total Recettes propres</u>	<u>505200</u>	<u>51800</u>
Ressources d'exploitation	490500	51800
Produits postaux	52900	55600
Rapid Post	42900	44200
Colis postaux	9200	10300

Transactions financières (mandats)	76300	81300
Chèques postaux	61300	73900
Services de change	16600	16800
Monétique	18400	27800
Epargne	105000	117000
Revenus de gestion des capitaux financiers	61200	71600
Effets financiers sur les tarifs	28000	
Autres recettes	14700	
<u>Dépenses de gestion</u>	499180	512800
Dépenses de fonctionnement	120700	121500
Salaires des agents	378480	391300
Déficit du budget de gestion	6020	5200

3- Budget d'investissement :

Milles Dinars

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
	<u>paiement</u>	<u>paiement</u>
Total	<u>87600</u>	<u>93800</u>
Axes		
Renforcement des services actuels	77350	75200
Commerce électronique	3675	2100
Pôle logistique postal	2400	10500
Banque postale	1500	900

Timbres postaux	1975	2300
Transition digitale	700	2800

Fiche n° 6 : Agence Nationale des fréquences

Programme rattaché : Programme développement numérique

I- Présentation :

1. Activité principale :

- L'élaboration du Plan National des Fréquences radioélectriques, en coordination avec les organismes compétents.
- La gestion des fréquences radioélectriques, en coordination avec les organismes compétents.
- Le contrôle des conditions techniques des équipements radioélectriques et la protection de l'utilisation des Fréquences radioélectriques.
- Le contrôle de l'utilisation des Fréquences conformément aux autorisations accordées et aux enregistrements du registre des fréquences.
- Veiller à l'application des conventions et traités internationaux dans le domaine des radiocommunications.
- L'enregistrement des Fréquences radioélectriques auprès des instances internationales compétentes.
- Veiller à la protection des intérêts nationaux dans le domaine de l'utilisation des Fréquences radioélectriques enregistrées et des positions orbitales réservées à la Tunisie.

- La contribution aux activités de recherche, de formation et d'études afférentes aux radiocommunications, et d'une manière générale toute autre activité dont elle peut être chargée par l'autorité de tutelle, en relation avec le domaine de son intervention.

2. **Classification de l'opérateur public** : entreprise publique à caractère non administratif dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

3. **Référence de création** : Loi n 1-2001 du 15 janvier 2001 portant promulgation du code des fréquences.

4. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret n 881-2001 du 18 avril 2001 portant la fixation de l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement de l'agence nationale des fréquences.

5. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur**: contrats objectifs pour la période 2007-2011 approuvé le 5 janvier 2011.

II- Cadre de performance :

1. Stratégie générale :

- Faciliter l'utilisation du spectre radiophonique conformément aux règlements publiés par l'Union et les services nationaux.
- Concevoir et mettre en œuvre de nouvelles règles réglementaires anticipant l'utilisation croissante des fréquences.
- Création de l'observatoire national du contrôle électromagnétique
- L'administration digitale

2. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe dans la réalisation des objectifs du programme « développement numérique ».

3. Principales priorités et objectifs :

4. Indicateurs de performance et principales activités:

Programme	Objectif stratégique	Objectif opérationnel
-----------	----------------------	-----------------------

Développement numérique	Développer l'accès aux services universels de communication et postales et aux technologies d'Internet à haut débit	Valoriser le spectre des fréquences et optimiser son emploi d'une manière efficace
--------------------------------	---	--

5. Mesures d'accompagnement

- Code digital (la nouvelle version du code des télécommunications) en cours d'élaboration.

III- Budget :

1- Recettes :

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Total des recettes</u>	<u>86800.150</u>	<u>88515.150</u>
Service fixe des télécommunications	28540	29111
Service mobile des télécommunications	57200	58344
Service radiophonique	1060	1060
Autres services	0.150	0.150

2- Budget de gestion :

Milliers de Dinars

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Recettes propres</u>	<u>86800.150</u>	<u>88515.150</u>
Total des dépenses de gestion	17308	22723.100

Dépenses de fonctionnement *	12817	17803.100
Salaires des agents	4191	4620
Impôts, taxes	300	300
Excédent du budget de gestion	69492.150	65792.05

* dont 10 MD Acquisition au profit du ministère de défense dans le cadre de fourniture d'infrastructures via la répartition et l'exploitation du spectre radiophonique.

3- Budget d'investissement :

Axe stratégique	Projet	Programmé en 2020	Prévisions 2021
Axe de développement su réseau de mesure et de contrôle technique des fréquences	Aménagement des stations fixes (transformation de la station de ElHamma)		<u>60</u>
	Acquisition des cartes numériques haute qualité pour l'exploitation avec le Simulateur MITHRA REM)		50
	Equipements et mécanismes de contrôle technique des fréquences		50
Administration digitale	Acquisition de matériels informatiques		60
	Acquisition de matériels de sécurité informatique		30
	Acquisition de système de conservation de l'information		50
	Vérification des QR code		75
	Mise en place de l'application CHABOT		30
Total		2405	405

Fiche n°7 : Centre National Informatique

Programme rattaché : Programme développement numérique

I- Présentation :

1. Activité principale :

- Gérer les systèmes d'information et applications,
- Assurer la continuité de l'utilisation des systèmes d'information et applications,
- Assurer l'exploitation des réseaux administratifs et l'améliorer selon les besoins exprimés,
- Assister les structures publiques, entant qu'établissement habilité, à réaliser, mettre en place et exploiter les systèmes d'information et applications,
- Effectuer des études d'orientations, des études de faisabilité et des missions d'audit des systèmes d'information auprès des structures publiques,
- Fixer et proposer les méthodes et les critères techniques d'ingénierie garantissant l'harmonisation des différents systèmes d'information et applications publiques.
- Développer le partenariat avec le secteur privé envue d'appuyer les opportunités d'exportation des produits et d'expertises nationales dans le domaine.
- Organiser les séminaires et les sessions de formation au profit des usagers des systèmes d'information et applications publiques.
- Contribuer au développement des services de transactions électroniques au profit du public.

- Contribuer au développement des services administratifs à distance au profit des structures publiques.
 - Participer aux conférences, manifestations internationales et appuyer la coopération internationale en la matière.
2. **Classification de l'opérateur public** : entreprise publique à caractère non administratif de catégorie « A »
 3. **Référence de création** : Loi n 83-1975 du 30 décembre 1975 modifiée par la loi n 115-1994 du 31 octobre 1994.
 4. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret n 1359-2007 du 4 juin 2007.
 5. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur**: 26 février 2011.

II- Cadre de performance :

1. Stratégie générale :

Le centre national informatique est une structure technique opérationnelle offrant des services électroniques et des systèmes d'information publics intégrés et inter-reliés à haut niveau de sécurité et d'efficacité en garantissant leur exploitation au service de la bonne gouvernance électronique.

2. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe dans la réalisation des objectifs du programme opérationnel « développement numérique » via :

- **Objectif 3.1.1** : Mise en place des systèmes d'information publics intégrés et inter-reliés pour améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'administration et aider à la prise de décision.
- **Objectif 3.1.2** : Assurer des transactions administratives immatérielles (e-administration) efficaces au profit du citoyen et aux opérateurs publics.

3. Principales priorités et objectifs :

- Garantir l'interconnexion entre les systèmes d'informations publiques à travers la mise en place d'une plateforme nationale unifiée dans le but d'assurer l'échange immatériel des données entre les structures publiques.

- Mise en place d'un système national d'identification électronique du citoyen et de l'entreprise et créer un cadre organisationnel et réglementaire harmonisé conformément aux normes internationales.
- Généraliser les services administratifs en ligne orientés vers le citoyen et de l'entreprise.
- Mise à niveau des méga systèmes d'information administratifs nationaux afin de garantir leur suivi des évolutions fonctionnelles et technologiques.

4. Indicateurs de performance et principales activités:

Indicateur de performance		Principales activités					
<p>Nombre des services créés au sein du système d'interconnexion</p> <p>Nombre de contrats signés dans le cadre des services CLOUD COMPUTING</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Créer un système national d'interconnexion entre les systèmes d'information nationaux - Mise en place d'un système national d'identifiant unique du citoyen et mise à niveau du système de l'Etat civil. - Mise en place d'un système national d'identifiant unique de l'entreprise. - Créer le CLOUD COMPUTING national - Mise en place d'un système intégré de gestion des ressources de l'Etat « SI de l'Etat » - Soutenir la tutelle pour réaliser le plan national stratégique « Tunisie digitale 2020 » 					
Programme 1	Objectif stratégique1	Indicateur	Valeur des indicateurs				
			2017	2018	2019	2020	2021
Développement numérique	Objectif 1.1.2 : Mettre en place une administration électronique au service des utilisateurs (citoyens et entreprises) consacrant les principes de la	Nombre des services créés au sein du système d'interconnexion	2	4	6	20	20
		Nombre de contrats signés dans le cadre des services CLOUD COMPUTING	-	-	-	5	5

	bonne gouvernance.						
--	-----------------------	--	--	--	--	--	--

5. Mesures d'accompagnement

- Code digital (la nouvelle version du code des télécommunications) en cours d'élaboration.

III- Budget :

1- Ressources et leur source :

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Total des ressources</u>	<u>16180</u>	<u>16880</u>
Ressources propres	15180	15880
Ressources provenant des activités du centre	15150	15850
Autres revenus d'exploitations	30	30
Subvention du fonds* en tenant compte du plafond du Ministère des finances	1000	1000
Subvention de gestion	0	0
Subvention d'investissement	1000	1000

(*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(**) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

2- Budget de gestion :

Milliers de Dinars

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Recettes propres</u>	<u>15180</u>	<u>15880</u>
Activités d'hébergement et d'exploitation	12500	13100

Activités de formation	450	500
Activités des applications communes et d'appui	1150	1150
Activités des projets	850	1100
Activités des services d'internet	200	-
Activités du centre national en réserves	-	-
Autres revenus d'exploitation	30	30
Total des dépenses de gestion	13681	13386
Dépenses de fonctionnement	3217	2872
Frais financiers	10080	10130
Salaires des agents	10	10
Impôts, taxes	374	374
Excédent du budget de gestion	1499	2494

3- Budget d'investissement :

intitulé	Programmé en 2020		Prévisions 2021	
	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
Total dépenses d'investissement	7714	2244	3320	1520
<u>Projets du centre</u>	<u>1040</u>	<u>970</u>	<u>520</u>	<u>520</u>
Matériels, équipements et logiciels informatiques	690	640	190	190
Aménagement des bâtiments, matériel et équipements communs	400	330	330	330
<u>Projets nationaux*</u>	<u>6674</u>	<u>1274</u>	<u>2800</u>	<u>1000***</u>

Réhabilitation du centre d'hébergement (tranche 2 de la plateforme technologique ouverte)	6400	1000	2800	1000
Centre national des réserves	274	274**	0	0

* financés par le fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et la communication

** Crédits ouverts les années passées

*** Subvention d'investissement pour 2021 dans la limite du plafond du ministère des finances et possibilité de son augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

Fiche n°8 : Agence Nationale de Certification Electronique

Programme rattaché : Programme développement numérique

I- Présentation :

L'Agence Nationale de Certification Electronique est l'autorité de certification en Tunisie et bénéficie du plus haut niveau de confiance dans le domaine de certification électronique, de sécurité des transactions et des échanges électroniques.

Elle assure des services renforçant le climat de confiance et la sécurité des échanges par internet.

La certification électronique vise à garantir la sécurité des transactions électroniques couvrant différents domaines comme le commerce électronique, la e-administration et les services e-banking.

1. Activité principale :

- Sécurisation des transactions et des échanges électroniques dans le domaine du e-commerce, e-banking, opérations interbancaires et financières, d'enseignement, sanitaires à distance...
- Etablissement des accords de confiance mutuelle avec les autorités de certification étrangères.
- Gestion des certificats électroniques (génération, publication et révocation de certificats).
- Octroi d'autorisations d'activité de fournisseur de service de certification électronique.

- Certification des systèmes de chiffrement et vérification de la conformité des équipements homologués (décret n 2639-2008 du 21 juillet 2008)
 - Proposition des solutions de sécurité dans le cadre de la certification électronique des réseaux et services via internet et intranet.
 - Assurer la formation dans le domaine de la certification et du commerce électronique et techniques de numérisation et structuration de la clé publique.
2. **Classification de l'opérateur public** : Catégorie « C » depuis la création en 2000 puis catégorie « A » depuis 19 mars 2013.
 3. **Référence de création** : Loi n 83-2000 du 9août2000.
 4. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret n 2331-2000 du 10octobre2000.
 5. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur**: contrat objectifs 2007-2011 approuvé le 20 décembre 2010.

II- Cadre de performance :

1. Stratégie générale :

2. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe dans la réalisation des objectifs du programme opérationnel « développement numérique ».

3. Principales priorités et objectifs :

- Renforcer la confiance numérique et assurer un climat favorable aux affaires à travers la certification électronique et la signature électronique.
- Utilisation sécurisée et flexible des TIC et en tirer profit en faveur du citoyen, l'entreprise et le secteur public.
- Protéger l'espace cybernétique national, instaurer la confiance numérique, la sécurité des services et des systèmes d'information nationaux afin d'obtenir la certification de conformité aux normes internationales dans le domaine de la certification électronique.

4. Indicateurs de performance et principales activités:

Indicateur de performance	Principales activités
<p>Indicateur1 : Nombre de documents administratifs utilisant la signature électronique visuel</p> <p>Indicateur2 : Nombre des certificats homologués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un système d'authentification et signature électronique surtout pour les équipements portables - Audit périodique des services de certification selon les normes internationales - Mise en place d'un système de gestion et de publication de tous types de certifications à distance. - Assurer et numériser les procédures administratives et vérifier l'identité numérique. - Moderniser l'infrastructure technique pour suivre le progrès technologique. - Equipements informatiques

Programme 1	Objectif stratégique 2	Indicateur	Valeur de l'indicateur					
			2016	2017	2018	2019	2020	2021
Développement numérique	Objectif 1.1.2 : Mettre en place une administration électronique au service des utilisateurs (citoyens et entreprises) consacrant les principes de la bonne gouvernance.	Indicateur1 : Nombre de documents administratifs utilisant la signature électronique visuel	0	6	13	19	30	
		Indicateur2 : Nombre des certificats homologués	16688	17947	21738	29557	39750	

5. Mesures d'accompagnement

- Approbation de tous des textes réglementaires de l'agence.

- Projet de décret gouvernemental portant modification du statut des agents suite à la révision de la modalité d'octroi de la prime de rendement.

III- Budget :

1- Ressources et leur source :

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Total des ressources</u>	<u>7350</u>	<u>7010</u>
Ressources propres	5850	4510
Subvention du fonds* en tenant compte du plafond du Ministère des finances**	1500	2500
Subvention de gestion	0	1000
Subvention d'investissement	1500	1500

(*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(**) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

2- Budget de gestion :

Milliers de Dinars

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Recettes propres</u>	<u>5850</u>	<u>4510*</u>
Attestations de certification	1400	1550
Homologation des moyens de cryptage	700	0
Vérification de la conformité	1300	0
Conventions	2400	2900

Revenus affectés	50	60
Total des dépenses de gestion	5680	6617
Dépenses de fonctionnement	2855	3637
Salaires des agents	2800	2950
Impôts, taxes	28	30
Excédent/déficit du budget de gestion	+170	-2107

* Il est prévu une chute importante des recettes propres de l' Agence Nationale de Certification Electronique entre 2020 et 2021 suite à la réaffectation de l'activité de certification des moyens de de cryptage et de vérification de conformité de l'agence au guichet unique du centre d'études et des recherches des télécommunications conformément au décret gouvernemental n 48-2020 du 23 janvier 2020 relatif aux procédures de certification, exportation et commercialisation des équipements terminaux de télécommunications et les équipements radiophoniques.

3- Budget d'investissement :

intitulé	Programmé en 2020		Prévisions 2021	
	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
Total dépenses d'investissement	6620	1850	10400	1500**
Audit périodique des services de certification selon les normes internationales	600	600	600	
Assurer et numériser les procédures administratives	4000	500	4000	
Moderniser l'infrastructure technique pour suivre le progrès	1570	600	3000	

technologique dans le domaine de l'information et la communication				
Moyens de transport	-	-	100	
Equipements de protection	150	50	1200	
Aménagement et ameublement	300	100	1500	

** Subvention d'investissement pour 2021 dans la limite du plafond du ministère des finances et possibilité de son augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

Fiche n°9 : Société du technopôle «Smart Tunisia Technopark»

Programme rattaché : Programme développement numérique

I- Présentation :

1. Activité principale :

Implantation et exploitation du technopôle ou d'une partie de ses espaces dont il gère conformément aux normes internationales dans le domaine ; coordonner l'exploitation et la gestion des espaces et des équipements communs et leur maintenance ; appuyer la coopération et la complémentarité des unités de recherche, de formation, de production et de développement ; accueillir les détenteurs des projets technologiques et de services innovants au sein du technopôle, les encadrer les assister pour réaliser leurs activités, attirer les investissements nationaux et extérieurs, appuyer le partenariat dans le domaine de spécialité du technopôle, encourager l'implantation des entreprises dans ses espaces, réaliser des études prospectives relatives à l'incitation aux investissements dans l'économie numérique, renforcer la veille stratégique et l'environnement technologique porteur de l'innovation dans les domaines liés aux spécialités du technopôle, Appuyer le suivi de la transition digitale des entreprises implantées dans le technopôle à travers la réalisation des programmes de formation et d'habilitation spécialisés ; appuyer la coopération et l'échange avec des pôles similaires, les établissements universitaires, les centres de recherche et d'innovations technologique à l'échelle nationale et internationale.

2. Classification de l'opérateur public :

3. **Référence de création** : Décret gouvernemental n 352-2019 du 29 mars 2019 portant création de la société du technopôle «Smart TunisiaTechnopark» et fixant son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement.
4. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret n 352-2020 du 29mars2019.
5. **Date de la dernière signature du contrat programme ou d'objectifs entre le ministère et l'opérateur:**

II- Cadre de performance :

1. Stratégie générale :

2. Contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe dans la réalisation des objectifs du programme opérationnel « développement numérique ».

3. Principales priorités et objectifs :

L'objectif stratégique du programme « développement numérique » dont l'opérateur intervient dans sa réalisation : Développement de l'économie numérique via l'augmentation de sa capacité d'employabilité (compétences à haute expertise technique) et contribution au Produit National Brut ; rendre la Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.

4. Indicateurs de performance et principales activités:

Indicateur de performance		Principales activités		
Nombre des start-ups implantées dans les technopôles et assistées par le technopôle Elghazela		Accompagner les startups en exécutant les programmes spécifiques pour les aider à développer leurs activités et pénétrer de nouveaux marchés.		
Programme 1	Objectif stratégique ³	Indicateur	2020	2021
Développement numérique	Objectif 1.1.3 : Développer l'économie numérique (en augmentant sa capacité d'employabilité et sa contribution dans le produit national brut) et faire de la	Nombre des start-ups implantées dans les technopôles et assistées par le technopôle Elghazela	30	40

	Tunisie un pôle territorial d'excellence dans le domaine.			
--	---	--	--	--

III- Budget :

1- Ressources et leur source :

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Total des ressources</u>	<u>12480</u>	<u>13065</u>
Ressources propres	9100	8685
Location des unités de production	6900	6600
Centre de vie	200	250
Recouvrement des frais d'électricité et de gaz	400	400
Formation, recyclage et séminaires	700	560
Autres recettes des services	900	875
Subvention du fonds* en tenant compte du plafond du Ministère des finances**	3380**	4380
Subvention de gestion	2380	2251
Subvention d'investissement	1000	2129

(*) Fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication.

(**) Possibilité d'augmentation selon l'exécution réelle pendant l'année en tenant compte de la nature prévisionnelle des dépenses du fonds.

2- Budget de gestion :

Milliers de Dinars

Intitulé	Programmé en 2020	Prévisions 2021
<u>Recettes propres</u>	<u>9100</u>	<u>8685</u>
Total des dépenses de gestion	10499	10936
Salaires des agents	6204	6233

Autres dépenses de fonctionnement	4245	4703
Déficit du budget de gestion	1349	2251

3- Budget d'investissement :

intitulé	Programmé en 2020		Prévisions 2021	
	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
Total dépenses d'investissement	7284	968	7250	2290
Aménagements généraux	1420	100	3300	1400
Espace d'exposition	2050	50	0	0
Installation de l'énergie photovoltaïque du technopôle	100	100	500	500
Renforcement de la signalétique interne et externe horizontale et verticale du technopôle Elghazela (administration)	3	3		
Travaux d'économie d'énergie	230	0		
Renouvellement et renforcement du matériel de climatisation	1840	50	0	0
Création d'un espace sportif et de loisir	100	100	3400	340
Mise en place d'un système de contrôle par les caméras	476	0		
Aménagement du centre d'innovation Elghazela	100	100		
Acquisition d'un système de gestion intégré	50	50		
Acquisition de matériels informatiques	80	80		
Acquisition des logiciels informatiques	65	65	50	50
Renforcement et ameublement du	200	50		

centre de vie avec du matériel technique moderne				
Acquisition d'équipements audio pour le centre de services du pôle Elghazela	200	0		
Acquisition et mise en place de laboratoire de formation	120	120		
Acquisition d'un minibus au profit des agents	250	100		

Programme Pilotage et appui

Responsable du programme : Mr. Mohamed Amine ZARROUK directeur général des entreprises et les établissements publics à partir du 17 juin 2020

Nommé par arrêté du Ministre des technologies de la communication et de la transition digitale du 13 juillet 2020.

1. Présentation de la stratégie du programme:

1.1- Cartographie du programme:

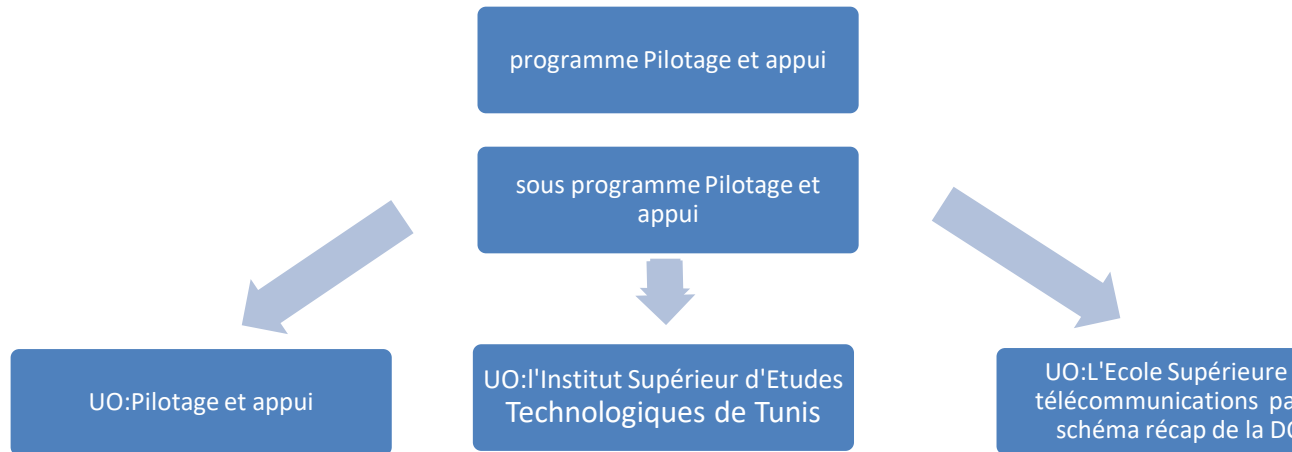
Le programme pilotage et appui comprend un seul sous-programme: « Pilotage et appui ».

Le sous-programme englobe un ensemble d'activités rattachées au cabinet et liées aux opérations de suivi, d'évaluation, de pilotage, de planification et d'études. Il assure les fonctions d'appui horizontal pour le reste des programmes opérationnels pour la réalisation de leurs objectifs et l'exécution de leurs budgets.

Le sous-programme est décliné en trois unités opérationnelles:

- L'unité opérationnelle 1: Pilotage et appui
- L'unité opérationnelle 2: l'Institut Supérieur d'Etudes Technologiques de Tunis
- L'unité opérationnelle 3: L'Ecole Supérieure des télécommunications

Schéma Déclinaison Opérationnelle du Programme P9



1.2- La stratégie du programme :

La stratégie du programme Pilotage et Appui est axée sur l'amélioration de son efficacité en appuyant les autres programmes opérationnels en termes de respect des délais et de qualité des services offerts, tout en garantissant le principe de soutenabilité budgétaire, de l'équité et

de l'égalité des chances entre tous les salariés travaillant dans la mission couvrant tous les services rendus notamment le droit de bénéficier de la formation sur des thèmes prioritaires. Le programme « pilotage et appui » est considéré comme le principal prestataire de service pour le reste des programmes opérationnels, compte tenu de sa nature horizontale, en effet il veille à:

- Soutenir les programmes opérationnels en concrétisant ses objectifs,

- Fournir les services de soutien et d'appui,
- Fournir un soutien technique et logistique pour permettre la préparation et l'exécution du budget.

Dans le cadre des orientations nationales, la stratégie du programme pilotage et appui est basée sur:

- L'amélioration de la gouvernance de la mission technologies de la communication ; et renforcement le rôle de pilotage sous la tutelle du chef de la mission en matière de suivi, d'évaluation de la performance des deux programmes et leur harmonisation dans le cadre de la stratégie de la mission.
- L'amélioration du système législatif du secteur,
- L'opérationnalisation des livrables du conseil Supérieur de l'économie numérique et les conseils ministériels, et le suivi de leurs recommandations en coordination avec tous les intervenants afin de surmonter les problématiques entravant la réalisation des projets selon le rythme souhaité.
- La mise en place des mécanismes du contrôle interne et de la bonne gouvernance en identifiant les défaillances et les éliminer dans le cadre d'une gestion optimale administrative et financière et de la concrétisation des bonnes pratiques en la matière.
- Activer les mécanismes de l'Open Gov ; la communication des activités de la mission via les moyens des TIC modernes et l'actualisation périodique du site officiel de la mission.
- Le déploiement du Full Digital au sein de la mission.

La stratégie sectorielle est basée sur les priorités suivantes :

- La mise en place d'un système de contrôle interne de la mission.
- La numérisation des services administratifs de la mission en application du décret n 777 du 5 octobre 2020 fixant les conditions, les modalités et les procédures d'application du décret-loi du Chef du gouvernement n° 2020-31 du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique de données entre les structures et leurs usagers et entre les structures.
- La mise à niveau des ressources humaines comme facteur déterminant de la promotion de l'administration et l'amélioration de sa qualité et sa relation avec ses usagers en analysant les besoins et la pertinence des recrutements, et optimiser le déploiement renforcer les compétences et les habiletés professionnelles.
- La garantie de l'égalité entre les différentes catégories en appuyant l'égalité des chances entre femmes et hommes et en réduisant les écarts au niveau des services administratifs

offerts notamment pour la formation, les nominations dans les postes fonctionnels, les concours...

- La mise en œuvre un programme de développement des services sociaux au profit des agents.
- La rationalisation de la consommation d'énergie et la maintenance des voitures administratives et l'aménagement des bâtiments ; fournir le matériel et équipements nécessaires pour répondre aux exigences du travail permettant ainsi l'optimisation de la gestion et l'amélioration des conditions de travail.
- L'amélioration la gestion financière en augmentant le rythme de consommation des crédits surtout pour l'investissement.
- La mise en place d'un système d'information de la mission.

2. Objectifs, indicateurs de performance et activités du programme:

En application des orientations proposées pour l'élaboration d'un cadre unifié du programme « pilotage et appui », l'ensemble des activités liées à la gestion et à la conduite de la mission assurant les neuf fonctions communes prédéterminées ont été regroupées en trois activités principales, qui sont:

- Les activités liées au pilotage
- Les activités liées à la budgétisation
- Les activités liées aux ressources humaines.

Ainsi, et sur la base du cadre unifié de la déclinaison de la performance du programme « pilotage et appui », les objectifs stratégiques traduisant les principales activités susmentionnées à moyen et long termes ont été fixés comme suit:

- Amélioration de la gouvernance de la mission.
- Optimisation de la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances.
- Garantie de la soutenabilité budgétaire et optimisation de la gestion des moyens financiers du ministère tout en améliorant l'efficience du programme pilotage et appui.

2.1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme :

Sous	Objectifs	Indicateurs
------	-----------	-------------

programme		
Sous programme : Pilotage et appui	Objectif 9.1.1 : Améliorer de la gouvernance de la mission	Indicateur 9.1.1.1 : Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage: la commission stratégique du contrôle interne, la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire et la commission de suivi des projets.
		Indicateur 9.1.1.2 : Evolution annuelle du nombre des consultations du site officiel de la mission
	Objectif 9.1.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances	Indicateur 9.1.2.1 : L'écart entre la masse salariale prévue et la masse salariale réalisée.
		Indicateur 9.1.2.2 : Taux des agents formés (hommes/femmes) dans les thèmes prioritaires.
	Objectif 9.1.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers du ministère tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	Indicateur 9.1.3.1 : Ecart entre prévisions et réalisations des crédits
		Indicateur 9.1.3.2 : Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission
		Indicateur 9.1.3.3 : Coût de fonctionnement par agent.

Objectif 9.1.1 : Améliorer la gouvernance de la mission

• Présentation de l'objectif :

La mission des technologies de la communication veille à l'amélioration de la gouvernance à travers les activités de pilotage liées au suivi des décisions. De ce fait, un système de suivi périodique et hebdomadaire des décisions prioritaires a été adopté touchant les décisions prises au niveau du cabinet, du conseil stratégique de l'économie numérique, des conseils

ministériels, et au niveau des comités de pilotage créés au sein de la mission afin d'évaluer le degré de réalisation en priorisant le suivi de l'avancement des projets du plan national stratégique pour cerner les problématiques et trouver les solutions adéquates. Le mécanisme de suivi des projets du plan national stratégique « Tunisie digitale 2020 » en cours d'actualisation pour la période 2021-2025 repose sur un tableau de bord de suivi des différentes décisions sectorielles retenues, et sur un suivi périodique du degré de mise en place du système de contrôle interne de la mission.

L'instauration d'un système d'information est prévue également reposant sur la numérisation des services et des processus administratifs internes et sur l'échange électronique entre les structures en application du décret gouvernemental n° 2020-777 du 5 octobre 2020 sus indiqué et la gestion électronique des documents (système ELISSA)

- **Référence de l'objectif :** Le cadre unifié de la déclinaison de la performance du programme pilotage et appui
- **Justification de l'adoption des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Indicateur 9.1.1.1 : Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage: la commission stratégique du contrôle interne, la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire et la commission de suivi des projets.

Tableau 10-1

Tableau des indicateurs rattachés à l'objectif 9.1.1

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.1.1.1 : Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage: la commission stratégique du contrôle interne, la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire et la commission de suivi des projets.	%					70	80	90

Indicateur 9.1.1.2 : Evolution annuelle du nombre des consultations du site officiel de la mission

Cet indicateur mesure le taux d'évolution annuel du nombre de consultations du site officiel de la mission, d'autant que le secteur de la mission repose principalement sur les technologies de l'information et de la communication.

Tableau 10-2

Tableau des indicateurs rattachés à l'objectif 9.1.1.2

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.1.1.2 : Taux d'évolution annuelle du nombre des consultations du site officiel de la mission	%				15	20	23	25

Objectif 9.1.2 :Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances.

• **Présentation de l'objectif :**

La fonction de la gestion des ressources humaines est considérée comme le principal vecteur de mise à niveau de l'administration et l'amélioration qualitative et quantitative de sa relation avec les usagers en œuvrant pour l'harmonisation des besoins en recrutement, le développement des compétences et habiletés professionnelles répondant aux besoins réels du travail et la garantie de l'égalité des chances.

L'objectif est mesuré à travers des indicateurs de performance liés au renforcement de capacités professionnelles des agents et des cadres en termes de formation et maîtrise de la masse salariale.

• **Référence de l'objectif :**Le cadre unifié de la déclinaison de la performance du programme pilotage et appui

• **Justification de l'adoption des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Indicateur 9.1.2.1 : L'écart entre la masse salariale prévue et la masse salariale réalisée.

Tableau 10-3

Tableau des indicateurs rattachés à l'objectif 9.1.2.1

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.1.2.1 : L'écart entre la masse salariale prévue et la masse salariale réalisée.	%	4.5	9	5.5	4.2	3.8	3.2	3

Indicateur 9.1.2.2 : Taux des agents formés (hommes/femmes) dans les thèmes prioritaires.

Tableau 10-4

Tableau des indicateurs rattachés à l'objectif 9.1.2.2

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.1.2.2 : Taux des hommes formés dans les thèmes prioritaires.	%			44	45	47	48	50
Taux des femmes formées dans les thèmes prioritaires.	%			39	43	45	47	49

Objectif 9.1.2 : Optimiser de la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances

• **Présentation de l'objectif :**

La fonction financière est parmi les principales fonctions du programme « pilotage et appui », elle œuvre pour l'amélioration de la gestion financière en optimisant l'exécution et la consommation des crédits conformément à la stratégie fixée surtout pour les dépenses

d'investissement considérées comme un des principaux créneaux de développement tout en veillant sur la soutenabilité budgétaire.

En effet, l'efficacité du programme « pilotage et appui » est considérée comme un objectif stratégique primordial pour l'amélioration de sa gouvernance en compressant les coûts et les délais au sein de la mission.

- **Référence de l'objectif :** Le cadre unifié de la déclinaison de la performance du programme pilotage et appui
- **Justification de l'adoption des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Indicateur 9.1.3.1 : Ecart entre prévisions et réalisations des crédits

Le programme « pilotage et appui » assure l'appui et le soutien des programmes opérationnels dans l'exécution budgétaire à travers son rôle de pilotage et d'évaluation d'un côté, et par le biais des services horizontaux fournis en matière d'appui des ressources humaines, logistiques et techniques d'un autre côté, ce qui permettra de réduire l'écart entre prévisions et réalisations en mettant en œuvre les mesures suivantes :

- Fixer précisément les besoins et les prévisions,
- Optimiser la programmation annuelle des dépenses,
- Respecter le calendrier fixé pour les différents achats publics,
- Garantir la soutenabilité budgétaire en évitant l'accumulation des dettes et des impayés en veillant sur le respect des engagements financiers de l'administration.

Tableau des indicateurs rattachés à l'objectif 9.1.2.

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.1.3.1 : Ecart entre prévisions et réalisations des crédits	%	11	-2	1.6	10	6.5	4.2	4

Indicateur 9.1.3.2 : Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission :

Cet indicateur s’inscrit dans le cadre de la compression du poids budgétaire du programme « pilotage et appui » par rapport au budget de la mission et reflétant les dépenses des services transversaux fournis par le programme au profit des autres programmes opérationnels.

Tableau des indicateurs rattachés à l’objectif 9.1.2.2

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.1.3.2 : Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission	%	8.8	7	20.6	20.4	23.8	24.3	25.3

Indicateur 9.1.3.3 : Coût de fonctionnement par agent.

Cet indicateur s’inscrit dans le cadre de la maîtrise du coût de fonctionnement par agent.

Tableau des indicateurs rattachés à l’objectif 9.1.2.2

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.1.3.3 : Coût de fonctionnement par agent.	Dinars	565	569	682	782	1543	1582	1587

2.2- Présentation des activités du programme « pilotage et appui » :

Tableau n 11 : Activités et leviers d’actions du programme « Pilotage et appui »

Sous programme	Objectifs	Indicateurs de performance	Cibles des indicateurs pour 2021	Leviers d’actions	Activités	Budget des activités pour 2021
Sous programme 1 : pilotage et appui	Objectif 9.1.1 : Amélioration de la gouvernance de la mission	Indicateur 9.1.1.1 : Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage: la commission stratégique du contrôle interne, la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire et la commission de suivi des projets.	70%	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi périodique de la réalisation des décisions - Mise en œuvre des décisions et recommandations émanant des différents comités pour surmonter les difficultés en coordination avec les structures concernées - Coordination avec les rapporteurs des comités et vérification du degré de réalisation des décisions et recommandations 		
		Indicateur 9.1.1.2 : Evolution annuelle du	20%		Enrichir et actualiser le portail de la mission	

		nombre des consultations du site officiel de la mission			pour améliorer le taux d'accès au site Soutenir la qualité des services offerts au citoyen	
Objectif 9.1.2 : Optimisation de la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des	Indicateur 9.1.2.1 : L'écart entre la masse salariale prévue et la masse salariale réalisée.	4.2%	Redéploiement des agents Bien identifier les besoins en ressources humaines	Développement des compétences des agents en diversifiant les programmes de formation et de promotion Veiller à la compatibilité des crédits alloués au coût des agents en exercice		
	Indicateur 9.1.2.2 : Taux des agents formés (hommes/femmes) dans les thèmes prioritaires.	47% (hommes) 45% (femmes)	- Fixation des besoins réels en formation pour la mission - Assurer l'exécution du plan annuel de la formation - Elaboration d'un manuel de procédures de gestion des	- Réalisation du plan annuel de la formation en garantissant l'équité et l'égalité des chances surtout entre femmes et hommes		

	chances			ressources humaines - Elaborer les fiches postes et les harmoniser avec les axes de la formation - Développer un plan d'actions entre les structures intervenantes	- Recourir à des thèmes de formation en harmonie avec les nouveautés et les répartir entre les deux sexes - Faire participer le maximum d'agents dans la formation - Préparer des sessions de formation concernant toutes les catégories d'agents - Mettre à disposition les outils pédagogiques nécessaires pour garantir la qualité de la formation.	
	Objectif 9.1.3 :	Indicateur 9.1.3.1 : Ecart entre prévisions et	6.5%	- Bien identifier les prévisions initiales des besoins	Exécuter les projets programmés	

	Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers du ministère tout en améliorant l'efficience du programme pilotage et appui	réalisations des crédits		<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la programmation annuelle des dépenses, - Respecter le calendrier fixé pour les différents achats publics, - Réduire les délais des achats publics. - Elaborer un manuel des procédures pour la gestion financières - Elaborer un manuel des procédures pour les achats publics - Préparer un tableau de bord pour déterminer de nouveaux mécanismes d'appui à l'exécution des projets 	<p>Formation dans le domaine des marchés</p> <p>Utiliser l'application des achats à distance</p> <p>Développer les opérations de transferts électroniques pour le paiement des fournisseurs.</p>	
		Indicateur 9.1.3.2 : Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la	23.8%	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser les circulaires relatives à la maîtrise de l'énergie, la consommation du carburant et les coûts de 	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions avec les différents intervenants - Renforcement des compétences des 	

		mission		<p>maintenance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redéploiement des agents 	<p>agents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de systèmes d'information pour les services administratifs 	
		Indicateur 9.1.3.3 : Coût de fonctionnement par agent.	1543 Dinars	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser les circulaires relatives à la maîtrise de l'énergie, la consommation du carburant et les coûts de maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions avec les différents intervenants - Renforcement des compétences des agents - Mise en place de systèmes d'information pour les services administratifs 	

1- Dépenses du programme Pilotage et appui :

3.1- Budget du programme :

Tableau 12 : Budget du programme pilotage et appui par nature des dépenses* (crédits de paiement)

Unité : mille Dinar

Nature des dépenses	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Ecart	Taux %
Dépenses de rémunérations	13356	15388	15850	462	3%
Dépenses de fonctionnement	2864	3401	6930	3529	104%
Interventions	3181	3100	3150	50	2%
Investissement	1994	5345	5940	595	11%
Opérations financières					
Reste des dépenses					
Total	21395	27234	31870	4636	14%

* hors ressources propres des établissements publics

Graphique 2 : Répartition du projet de budget du programme pilotage et appui pour 2021 par nature de la dépense

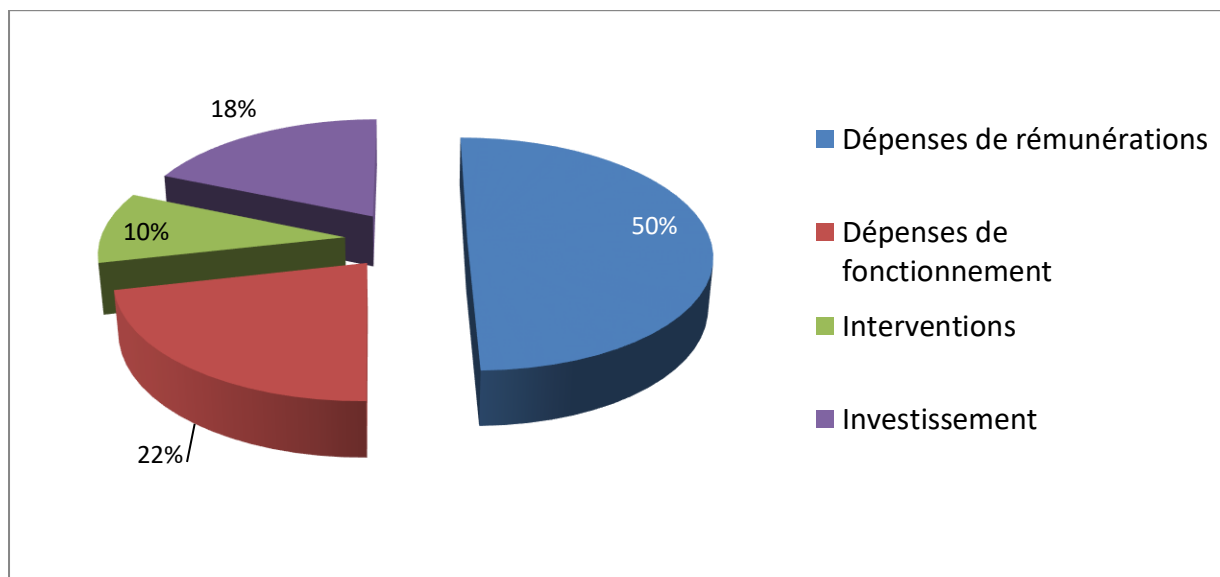


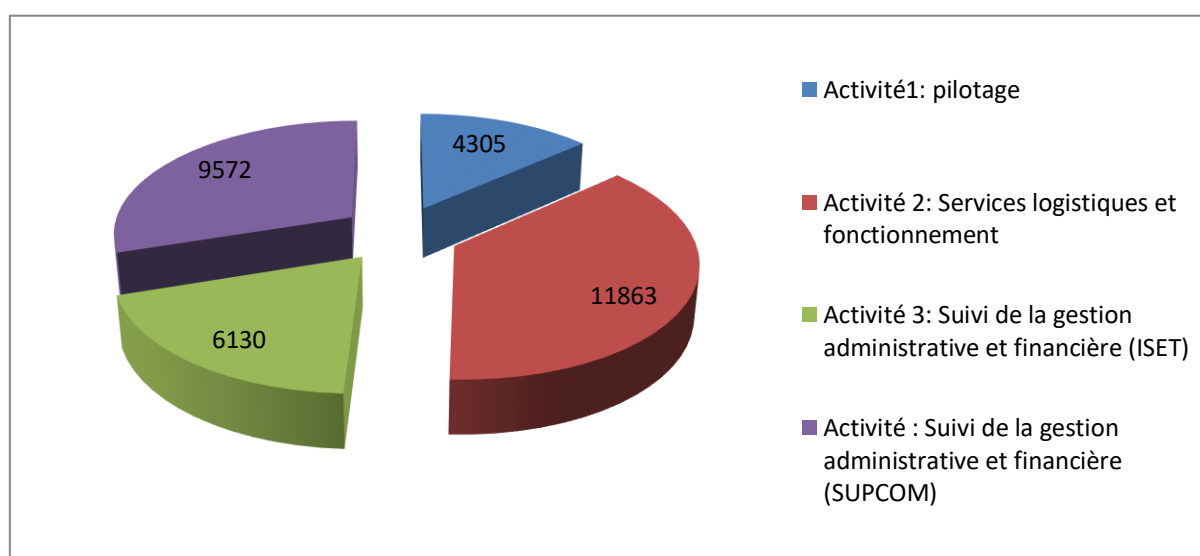
Tableau 13 : Budget du programme pilotage et appui selon la destination de la dépense : par sous programme et activités*

Unité : mille Dinars

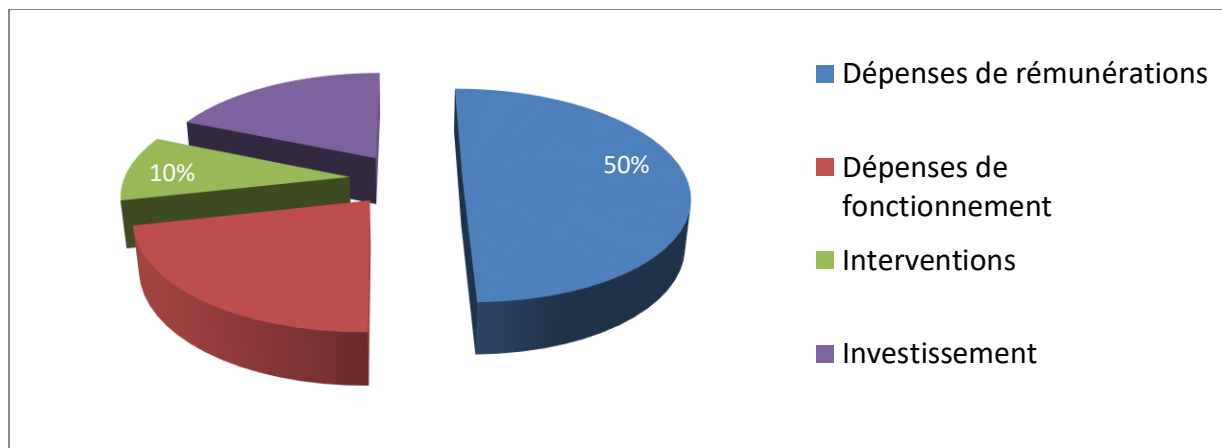
intitulé	Activités	Réalizations 2019	LF 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Evolution 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux % (1)- (2)/(1)
Sous programmes centraux	Activités centrales					
Sous programme 1 : pilotage et appui	Activité 1: pilotage	21395	4517.5	4305	-213	-5%
	Activité 2: Services logistiques et fonctionnement		8141.5	11863	3721.5	46%
	Activité 3: Suivi de la gestion administrative et financière (ISET)		5793	6130	337	6%
	Activité 4 : Suivi de la gestion administrative et financière (SUPCOM)		8782	9572	790	9%
Total Sous programmes et activités		21395	27234	31870	4636	17%
Total Programme		21395	27234	31870	4636	17%

* hors ressources propres des établissements publics

Graphique 4 : Répartition du projet de budget du programme pilotage et appui pour 2021 par activités



Répartition du projet de budget du programme pilotage et appui pour 2021
par nature des dépenses



3.2 Le cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme pilotage et appui:

Tableau 14 :

Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) pour le programme pilotage et appui (crédits de paiement)

Unité : mille Dinars

Intitulé	Réalizations			LF 2020	Prévu 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019			2021	2022	2023
Dépenses de rémunérations	5177	4542	13356	15388	15388	15850	16800	17500
Dépenses de fonctionnement	1193	1139	2864	3401	3401	6930	7200	7300
Dépenses d'interventions	1186	1186	3181	3100	3100	3150	3500	3700
Dépenses d'investissement	251	200	1994	5345	5200	5940	7500	9000
Opérations financières								
Autres dépenses								

Total sans Ressources propres des établissements	8707	7067	21395	27234	27089	31870	35000	37500
Total avec Ressources propres des établissements	7807	7067	21562	27502	27357	32138	35275	37782

La préparation du cadre des dépenses à moyen terme s'est basée sur :

Au niveau des rémunérations :

- Appliquer l'augmentation périodique des salaires
- Exécuter le programme annuel des promotions
- Calcul des recrutements et les départs à la retraite
- Calcul des augmentations périodiques des participations de l'employeur.

Au niveau du fonctionnement :

- Actualisation des besoins selon l'inflation financière
- Hébergement et maintenance du système de gestion électronique des courriers (GEC)

Au niveau des interventions :

- Se baser sur le taux de change annuel pour les participations dans les budgets des organisations internationales, africaines, territoriales liées au secteur des technologies de l'information et de la communication.

Au niveau des dépenses d'investissement :

- Lancement du projet d'extension de l'Ecole Supérieure des Télécommunications et de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques
- Construction du foyer universitaire pour l'Ecole Supérieure des Télécommunications
- Aménagement de l'espace de vie universitaire de l'Ecole Supérieure des Télécommunications
- Aménagement de la bibliothèque, des laboratoires de travaux pratiques, des plateformes de formation, de l'espace de recherche, de l'amphithéâtre, du hall d'entrée, de la salle des réunions, des salles d'activités pédagogiques, des espaces extérieurs et de l'espace entreprise de l'Ecole Supérieure des Télécommunications
- Construction d'un nouveau siège du Ministère
- Lancement de la mise en œuvre de la Tunisia Startup cit

Les fiches indicateurs du programme

Pilotage et appui

Fiche indicateur :

Indicateur 9.1.1.1 : Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage: la commission stratégique du contrôle interne, la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire et la commission de suivi des projets.

Code de l'indicateur : 9.1.1.1

Intitulé de l'indicateur: Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage: la commission stratégique du contrôle interne, la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire et la commission de suivi des projets.

Date de mise à jour : mois de décembre de chaque année

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. *Programme auquel l'indicateur est rattaché :* Programme « Pilotage et appui »
2. **Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché :** Sous-programme « Pilotage et appui »
3. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Amélioration de la gouvernance de la mission
4. **Définition de l'indicateur :** l'indicateur mesure le degré de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage: la commission stratégique du contrôle interne, la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire et la commission de suivi des projets. Il s'agit d'un taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations données et mises en œuvre.
5. **Type de l'indicateur:** indicateur de produits
6. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
7. **Déclinaison :** par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1- **Formule de calcul de l'indicateur:** Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage = (moyenne annuelle pour la réalisation

des décisions et des recommandations de la commission stratégique du contrôle interne + moyenne annuelle pour la réalisation des décisions et des recommandations de la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire + moyenne annuelle pour la réalisation des décisions et des recommandations de la commission de suivi des projets)/3

- Sous indicateur 1 : Moyenne annuelle pour la réalisation des décisions et des recommandations de la commission stratégique du contrôle interne = (nombre des décisions et des recommandations de la commission stratégique du contrôle interne réalisées annuellement / nombre des décisions et des recommandations de la commission stratégique du contrôle interne approuvées annuellement) * 100
- Sous indicateur 2 : Moyenne annuelle pour la réalisation des décisions et des recommandations de la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire = (nombre des décisions et des recommandations de la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire réalisées annuellement / nombre des décisions et des recommandations de la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire approuvées annuellement) * 100
- Sous indicateur 3 : Moyenne annuelle pour la réalisation des décisions et des recommandations de la commission de suivi des projets = (nombre des décisions et des recommandations de la commission de suivi des projets réalisées annuellement / nombre des décisions et des recommandations de la commission de suivi des projets approuvées annuellement) * 100

2- Unité de l'indicateur: pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur:

- Nombre des décisions et des recommandations de la commission stratégique du contrôle interne réalisées
- Nombre des décisions et des recommandations de la commission stratégique du contrôle interne approuvées
- Nombre des décisions et des recommandations de la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire réalisées
- Nombre des décisions et des recommandations de la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire approuvées
- Nombre des décisions et des recommandations de la commission de suivi des projets réalisées

- Nombre des décisions et des recommandations de la commission de suivi des projets approuvées

4.Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire...) :

Données	Mode de collecte
Préparation des décisions prises et approuvées	Tableaux préparés par le rapporteur de la commission concernée
Préparation des décisions réalisées	

5.Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Les rapporteurs des commissions. Les structures concernées et chargées de la réalisation des décisions et recommandations.

6.Date de disponibilité de l'indicateur : mois de Décembre de chaque année

7.Valeur cible de l'indicateur: 80% en 2021

8.Valeur cible par sous programme : 80% en 2021

9.Responsable de l'indicateur: Unité de gestion Budgétaire par objectifs+ rapporteur de la commission de suivi des projets

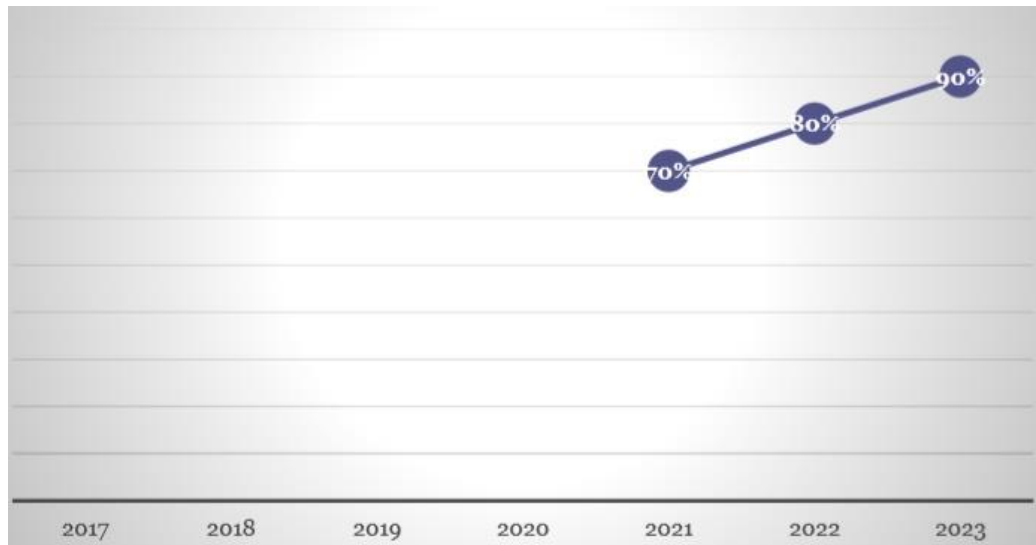
Lecture des résultats de l'indicateur :

1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage: la commission stratégique du contrôle interne, la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire et la commission de suivi des projets.	%					70	80	90

2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3. Graphique : Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Indicateur de performance	Cible de l'indicateur	Cible de par sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions budgétaires des activités 2021
Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage: la commission stratégique du contrôle interne, la commission de pilotage opérationnelle du contrôle interne budgétaire et la commission de suivi des projets.	100	100	80	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi périodique de la réalisation des décisions - Mise en œuvre des décisions et recommandations émanant des différents comités pour surmonter les difficultés en coordination avec les structures concernées - Coordination avec les rapporteurs des comités et vérification du degré de réalisation des décisions et recommandations 		

5. Principales limites de l'indicateur :

Il est prévu de réaliser toutes les décisions prioritaires émanant de comités de pilotages selon le calendrier prédéfini.

Compte tenu le caractère horizontal du comité de suivi des projets sectoriels, on notera un éventuel retard de la mise en œuvre des projets numériques des autres secteurs dans la réalisation des décisions du dite comité pour des raisons extra-ministérielles, des efforts seront fournis pour surmonter ces problématiques en coordination avec les ministères et les structures concernés pour soutenir le rythme d'exécution de ces projets.

Fiche indicateur :

Indicateur 9.1.1.2 : Evolution annuelle du nombre des consultations du site officiel de la mission

Code de l'indicateur : 9.1.1.2

Intitulé de l'indicateur: Evolution annuelle du nombre des consultations du site officiel de la mission

Date de mise à jour : octobre 2020

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Programme auquel l'indicateur est rattaché :** Programme « Pilotage et appui »
2. **Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché :** Sous-programme « Pilotage et appui »
3. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Amélioration de la gouvernance de la mission
4. **Définition de l'indicateur :** l'indicateur mesure l'évolution annuelle du nombre des consultations du site officiel de la mission
5. **Type de l'indicateur:** indicateur d'activités
6. **Nature de l'indicateur :** indicateur de qualité
7. **Déclinaison :** par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. Mode de calcul de l'indicateur :

Nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n) - nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n-1) / nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n-1)

2. Unité: pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur:

Nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n)

Nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n-1)

4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) :

Données	Mode de collecte
Nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n)	Total des consultations du site mensuellement = 90000 consultations
Nombre des consultations du site officiel de	Total des consultations du site

la mission pour l'année (n-1)	mensuellement = 78000 consultations
-------------------------------	-------------------------------------

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :

Données	Mode de collecte
Nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n)	Site spécialisé dans l'audit des portails et les sites web
Nombre des consultations du site officiel de la mission pour l'année (n-1)	Site spécialisé dans l'audit des portails et les sites web

6. **Date de disponibilité de l'indicateur :** instantanée

7. **Valeur cible de l'indicateur:** 25% en 2023

8. **Responsable de l'indicateur:** Cabinet, bureau des systèmes d'information.

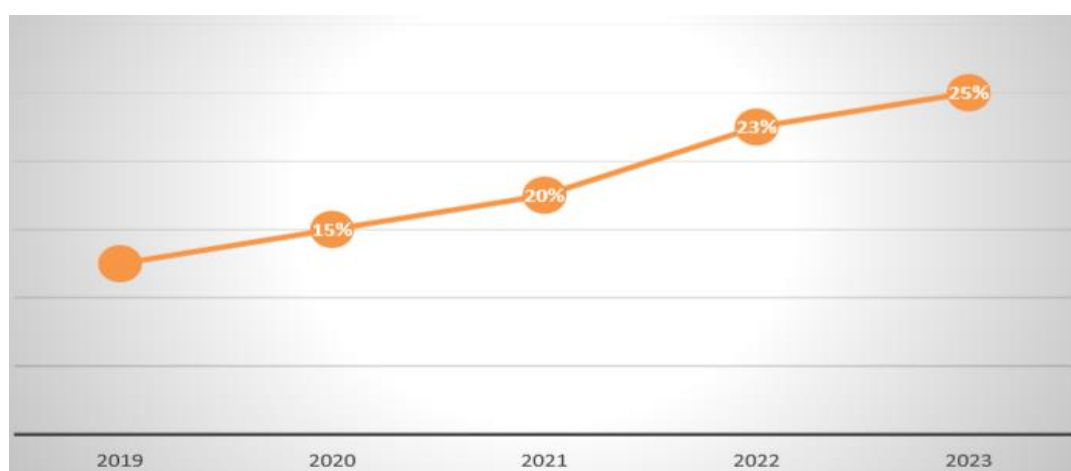
Lecture des résultats de l'indicateur :

1. **Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de performance	unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Evolution annuelle du nombre des consultations du site officiel de la mission	%				15	20	23	25

2. **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

3. **Graphique : Taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations prioritaires des comités de pilotage**



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Indicateur de performance	Cible de l'indicateur	Cible de par sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions budgétaires des activités 2021
Indicateur 9.1.1.2 : Evolution annuelle du nombre des consultations du site officiel de la mission	25%	20%			Enrichir et actualiser le portail de la mission pour améliorer le taux d'accès au site Soutenir la qualité des services offerts au citoyen	

5. Principales limites de l'indicateur :

Difficulté d'obtenir le nombre de consultations du site officiel de la mission pour les années antérieures.

Compte tenu le caractère horizontal du comité de suivi des projets sectoriels, on notera un éventuel retard de la mise en œuvre des projets numériques des autres secteurs dans la réalisation des décisions du dite comité pour des raisons extra-ministérielles, des efforts seront fournis pour surmonter ces problématiques en coordination avec les ministères et les structures concernés pour soutenir le rythme d'exécution de ces projets.

Fiche indicateur :

Indicateur 9.1.2.1 : L'écart entre la masse salariale prévue et la masse salariale réalisée.

Code de l'indicateur : 9.1.2.1

Intitulé de l'indicateur: L'écart entre la masse salariale prévue et la masse salariale réalisée

Date de mise à jour : mois de décembre de chaque année

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Programme auquel l'indicateur est rattaché :** Programme « Pilotage et appui »
2. **Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché :** Sous-programme « Pilotage et appui »
3. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Objectif 9.1.2 : Optimisation de la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances
4. **Définition de l'indicateur :** l'indicateur donne plus de précision dans la fixation de la masse salariale en harmonisant compétences et besoins et en réduisant les écarts entre prévisions et réalisations.
5. **Type de l'indicateur:** indicateur de résultats
6. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience.
7. **Déclinaison :** par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. Mode de calcul de l'indicateur :

(Dépenses de rémunérations de la mission inscrites–Dépenses de rémunérations de la mission réalisées / Dépenses de rémunérations de la mission inscrites)*100

2. Unité: pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur:
 Dépenses de rémunérations de la mission inscrites
 Dépenses de rémunérations de la mission réalisées

4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) :

Données	Mode de collecte
Dépenses de rémunérations de la mission inscrites	Loi des finances
Dépenses de rémunérations de la mission réalisées	Système ADEB

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :
 Direction Générale des services communs
6. Date de disponibilité de l'indicateur : Décembre de chaque année
7. Valeur cible de l'indicateur: 4.2% en 2021
8. Responsable de l'indicateur: Direction Générale des services communs.

Lecture des résultats de l'indicateur :

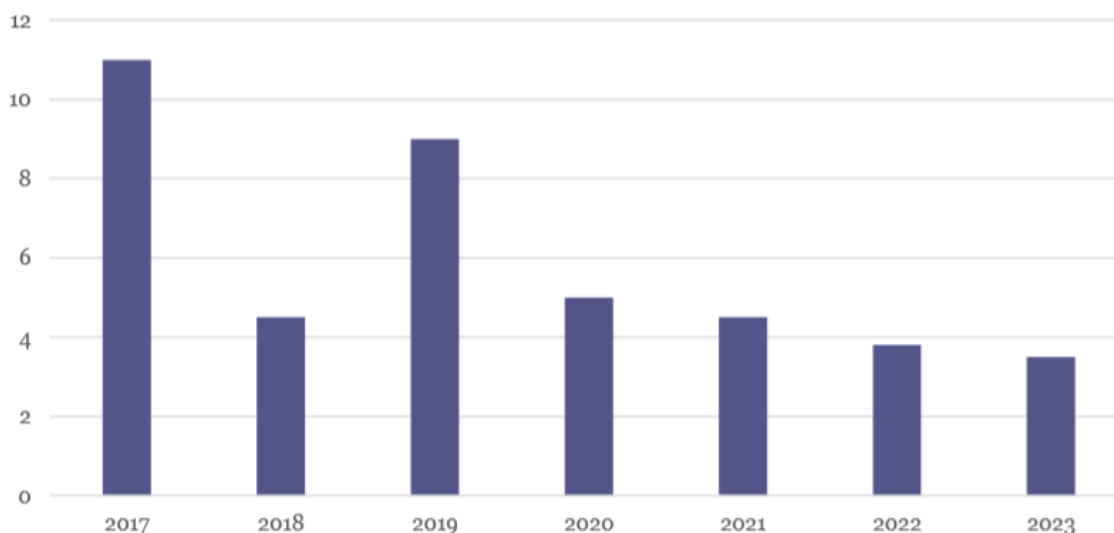
1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.1.2.1 : L'écart entre la masse salariale prévue et la masse salariale réalisée	%	4.5	9	5.5	4.2	3.8	3.2	3

2. **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Instabilité administrative de certains agents et corps impactant l'exécution du budget de rémunérations, les mutations et les détachements non programmés effectués surtout après la préparation du budget et visés après les délais.

3. **Graphique : L'écart entre la masse salariale prévue et la masse salariale réalisée**



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Indicateur de performance	Cible de l'indicateur	Cible de par sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions budgétaires des activités 2021
Indicateur 9.1.2.1 : L'écart entre la masse salariale prévue et la masse salariale réalisée	0	0	3.8%	Redéploiement des agents Bien identifier les besoins en ressources humaines	Développement des compétences des agents en diversifiant les programmes de formation et de promotion Veiller à la compatibilité des crédits alloués au coût des agents en exercice	

5. Principales limites de l'indicateur :

- Instabilité administrative de certains agents surtout les non permanents.
- Augmentations salariales non prévues et non programmées.

Fiche indicateur :

Indicateur 9.1.2.2 : Taux des agents formés (hommes/femmes) dans les thèmes prioritaires.

Code de l'indicateur : 9.1.2.2

Intitulé de l'indicateur: Taux des agents formés (hommes/femmes) dans les thèmes prioritaires.

Date de mise à jour : mois de janvier de chaque année

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme auquel l'indicateur est rattaché : Programme « Pilotage et appui »
2. Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché : Sous-programme « Pilotage et appui »
3. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Objectif 9.1.2 : Optimisation de la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances
4. Définition de l'indicateur : vise le renforcement des capacités professionnelles des agents et cadres en améliorant leurs habiletés et connaissances et en garantissant l'équité et l'égalité des chances entre toutes les catégories et entre les sexes.
5. Type de l'indicateur: indicateur de résultats
6. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience.
7. Déclinaison : par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre d'agents hommes formés dans la mission / nombre total des agents de la mission)*100

(Nombre d'agents femmes formées dans la mission / nombre total des agents de la mission)*100

2. Unité: pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur:

- Nombre d'agents hommes formés (hommes et femmes)
- Nombre total des agents
- Les sessions de formation

4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...):

Données	Mode de collecte
Nombre d'agents hommes formés (hommes et femmes)	rapport annuel des activités de formation
Nombre total des agents	Listes des agents de la mission
Les sessions de formation	

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :

Direction Générale des services communs

6. **Date de disponibilité de l'indicateur :** janvier de chaque année

7. **Valeur cible de l'indicateur:** 4.7% des hommes et 45% des femmes en 2021

8. **Responsable de l'indicateur:** Direction Générale des services communs.

Lecture des résultats de l'indicateur :

1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.1.2.2 : Taux des agents formés (hommes) dans les thèmes prioritaires.	%			44	45	47	48	50

Taux des agents formés (femmes) dans les thèmes prioritaires.	%			39	43	45	47	49
---	---	--	--	----	----	----	----	----

2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Instabilité administrative de certains agents et corps impactant l'exécution du budget de rémunérations, les mutations et les détachements non programmés effectués surtout après la préparation du budget et visés après les délais.

3. Graphique : Taux des agents formés (hommes/femmes) dans les thèmes prioritaires.



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Indicateur de performance	Cible de l'indicateur	Cible de par sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions budgétaires des activités 2021
Indicateur 9.1.2.2 : Taux des agents formés (hommes) dans les thèmes	50	50	47	- Fixation des besoins réels en formation pour la mission - Assurer l'exécution du	- Réalisation du plan annuel de la formation en garantissant l'équité et l'égalité des chances surtout	

prioritaires.				plan annuel de la formation	entre femmes et hommes	
Taux des agents formés (femmes) dans les thèmes prioritaires.	49	49	45	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un manuel de procédures de gestion des ressources humaines - Elaborer les fiches postes et les harmoniser avec les axes de la formation - Développer un plan d'actions entre les structures intervenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Recourir à des thèmes de formation en harmonie avec les nouveautés et les répartir entre les deux sexes - Faire participer le maximum d'agents dans la formation - Préparer des sessions de formation concernant toutes les catégories d'agents - Mettre à disposition les outils pédagogiques nécessaires pour garantir la qualité de la formation. 	

5. Principales limites de l'indicateur :

Instabilité administrative de certains agents surtout les non permanents.

Non réalisation de certaines sessions de formation.

Fiche indicateur :

Indicateur 9.1.3.1 : Ecart entre prévisions et réalisations des crédits.

Code de l'indicateur : 9.1.3.1

Intitulé de l'indicateur: Ecart entre prévisions et réalisations des crédits

Date de mise à jour : mois de janvier de chaque année

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Programme auquel l'indicateur est rattaché :** Programme « Pilotage et appui »
2. **Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché :** Sous-programme « Pilotage et appui »
3. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Objectif 9.1.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers du ministère tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui
4. **Définition de l'indicateur :** cet indicateur calcule l'écart entre prévisions et réalisations des crédits.
5. **Type de l'indicateur:** indicateur de résultats
6. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité.
7. **Déclinaison :** par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. **Mode de calcul de l'indicateur :**
(Budget inscrit de la mission - Budget réalisé de la mission/ Budget inscrit de la mission)*100
2. **Unité: pourcentage**
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur:**
 - Crédits de la partie Rémunérations
 - Crédits de la partie Fonctionnement
 - Crédits de la partie Interventions
 - Crédits de la partie Investissement
 - Crédits du fonds de développement des télécommunications
 - Crédits des prêts extérieurs affectés

4. **Mode de collecte des données de base** (formulaire, rapport, questionnaire ...) :

Données	Mode de collecte
Crédits de la partie Rémunérations	Loi des finances
Crédits de la partie Fonctionnement	Budget de la mission réparti
Crédits de la partie Interventions	par programmes
Crédits de la partie Investissement	Systeme ADEB
Crédits du fonds de développement des télécommunications	
Crédits des prêts extérieurs affectés	

5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :**

Direction Générale des services communs

Direction Générale des entreprises et établissements publics

Directions Générales spécifiques

6. **Date de disponibilité de l'indicateur :** janvier de chaque année

7. **Valeur cible de l'indicateur:** 6.5% en 2021

8. **Responsable de l'indicateur:**

Direction Générale des services communs

Direction Générale des entreprises et établissements publics

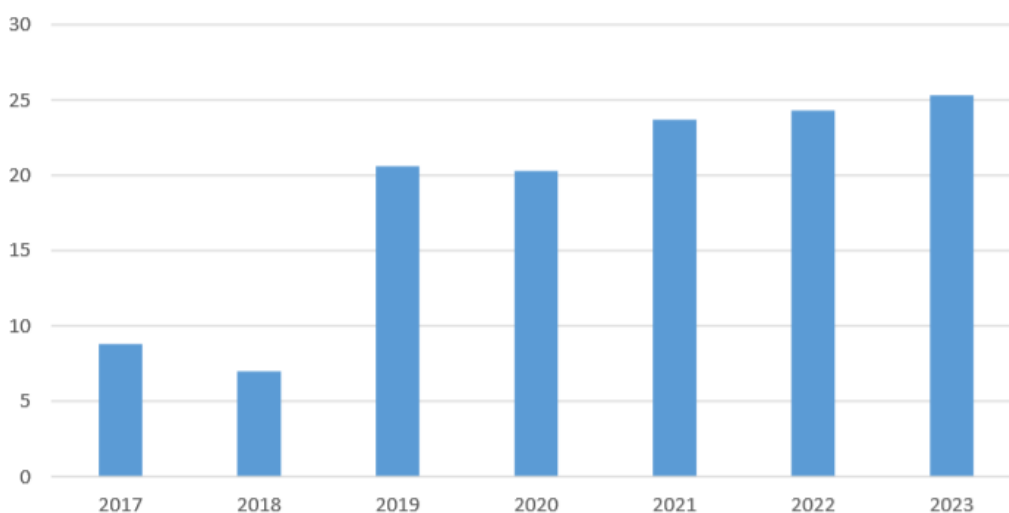
Lecture des résultats de l'indicateur :

1. **Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.1.3.1 : Ecart entre prévisions et réalisations des crédits	%	11	-2	2.1	10	6.5	4.2	4

2. **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

3. **Graphique : Ecart entre prévisions et réalisations des crédits**



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Indicateur de performance	Cible de l'indicateur	Cible de par sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions budgétaires des activités 2021
Indicateur 9.1.3.1 : Ecart entre prévisions et réalisations des crédits	0	0	6.5	<ul style="list-style-type: none"> - Bien identifier les prévisions initiales des besoins - Optimiser la programmation annuelle des dépenses, - Respecter le calendrier fixé pour les différents achats publics, - Réduire les délais des achats publics. - Elaborer un manuel des procédures pour la gestion financières - Elaborer un manuel des procédures pour les achats publics - Préparer un tableau de bord pour 	<ul style="list-style-type: none"> Exécuter les projets programmés Formation dans le domaine des marchés Utiliser l'application des achats à distance Développer les opérations de transferts électroniques pour le paiement des fournisseurs. 	

				déterminer de nouveaux mécanismes d'appui à l'exécution des projets		
--	--	--	--	---	--	--

5. Principales limites de l'indicateur :

Difficulté des prévisions liées à l'exécution des dépenses financées par le fonds de développement des télécommunications vu leur caractère prévisionnel, ces dépenses peuvent être dépassées au niveau de la loi des finances.

Les spécificités des procédures relatives aux projets financés par les prêts extérieurs nécessitant une coordination avec le programme développement numérique.

Fiche indicateur :

Indicateur 9.1.3.2 : Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission.

Code de l'indicateur : 9.1.3.2

Intitulé de l'indicateur: Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission.

Date de mise à jour : mois de janvier de chaque année

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Programme auquel l'indicateur est rattaché :** Programme « Pilotage et appui »
2. **Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché :** Sous-programme « Pilotage et appui »
3. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Objectif 9.1.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers du ministère tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui
4. **Définition de l'indicateur :** détermine le poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission en calculant le pourcentage du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission.
5. **Type de l'indicateur:** indicateur de résultats
6. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité.
7. **Déclinaison :** par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. **Mode de calcul de l'indicateur :**
(Budget du programme pilotage et appui / Budget de la mission)*100
2. **Unité:** pourcentage
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur:**
 - Crédits de la partie Rémunérations
 - Crédits de la partie Fonctionnement
 - Crédits de la partie Interventions

- Crédits de la partie Investissement
- Crédits du fonds de développement des télécommunications
- Crédits des prêts extérieurs affectés

4. **Mode de collecte des données de base** (formulaire, rapport, questionnaire ...) :

Données	Mode de collecte
Crédits de la partie Rémunérations	Loi des finances
Crédits de la partie Fonctionnement	Budget de la mission réparti par programmes
Crédits de la partie Interventions	
Crédits de la partie Investissement	
Crédits du fonds de développement des télécommunications	
Crédits des prêts extérieurs affectés	

5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :**

Direction Générale des services communs

Direction Générale des entreprises et établissements publics

6. **Date de disponibilité de l'indicateur :** janvier de chaque année

7. **Valeur cible de l'indicateur:**23.7 % en 2021

8. **Responsable de l'indicateur:**

Direction Générale des services communs

Direction Générale des entreprises et établissements publics

Lecture des résultats de l'indicateur :

1. **Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

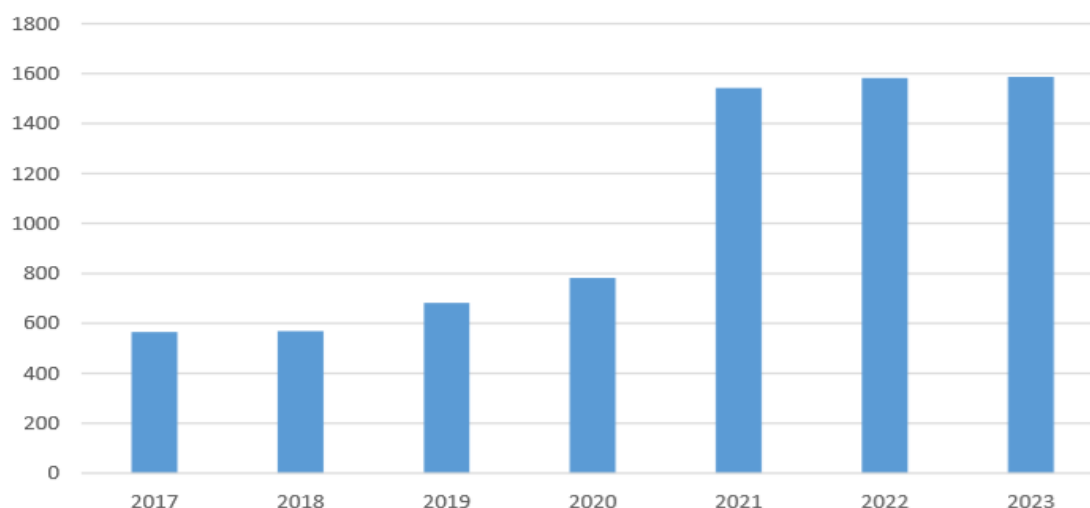
Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.1.3.2 : Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission.	%	8.8	7	20.6	20.4	23.8	24.3	25.3

2. **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Une importante augmentation a été enregistrée en 2019 par rapport à 2017 et 2018 vu l'addition des crédits alloués à l'école supérieure des télécommunications et del'institutsupérieur des études technologiques à l'occasion de leur rattachement au

programme Pilotage et appui dans le cadre de la révision de la cartographie des programmes de la mission technologies de communication.

3. Graphique : Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Indicateur de performance	Cible de l'indicateur	Cible de par sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions budgétaires des activités 2021
Indicateur 9.1.3.2 : Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission			23.7%	- Opérationnaliser les circulaires relatives à la maîtrise de l'énergie, la consommation du carburant et les coûts de maintenance - Redéploiement des agents	- Conventions avec les différents intervenants - Renforcement des compétences des agents - Mise en place de systèmes d'information pour les services administratifs	31870

5. Principales limites de l'indicateur :

Difficulté des prévisions liées à l'instabilité de la cartographie de la mission ; en effet, il est prévu de revoir la cartographie actuelle en 2022 en rattachant l'école supérieure des télécommunications et de l'institut supérieur des études technologiques au programme « développement numérique ».

Fiche indicateur :

Indicateur 9.1.3.3 : Coût de fonctionnement par agent.

Code de l'indicateur : 9.1.3.3

Intitulé de l'indicateur: Coût de fonctionnement par agent.

Date de mise à jour : mois d'octobre de chaque année

Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Programme auquel l'indicateur est rattaché :** Programme « Pilotage et appui »
2. **Sous-programme auquel l'indicateur est rattaché :** Sous-programme « Pilotage et appui »
3. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Objectif 9.1.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers du ministère tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui
4. **Définition de l'indicateur :** détermine le Coût de fonctionnement par agent
5. **Type de l'indicateur:** indicateur de résultats
6. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité.
7. **Déclinaison :** par sous programmes (centraux et régionaux)

Détails techniques de l'indicateur:

1. **Mode de calcul de l'indicateur :** (Budget de fonctionnement / Nombre d'agents de la mission)*100
2. **Unité:** pourcentage
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur:**
Crédits de la partie Fonctionnement
Nombre d'agents de la mission
4. **Mode de collecte des données de base** (formulaire, rapport, questionnaire ...) :

Données	Mode de collecte
Crédits de la partie Fonctionnement	Loi des finances
Nombre d'agents de la mission	Listes des agents

--	--

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :

Direction Générale des services communs

6. Date de disponibilité de l'indicateur : octobre de chaque année

7. Valeur cible de l'indicateur: 1543 D en 2021

8. Responsable de l'indicateur:

Direction Générale des services communs

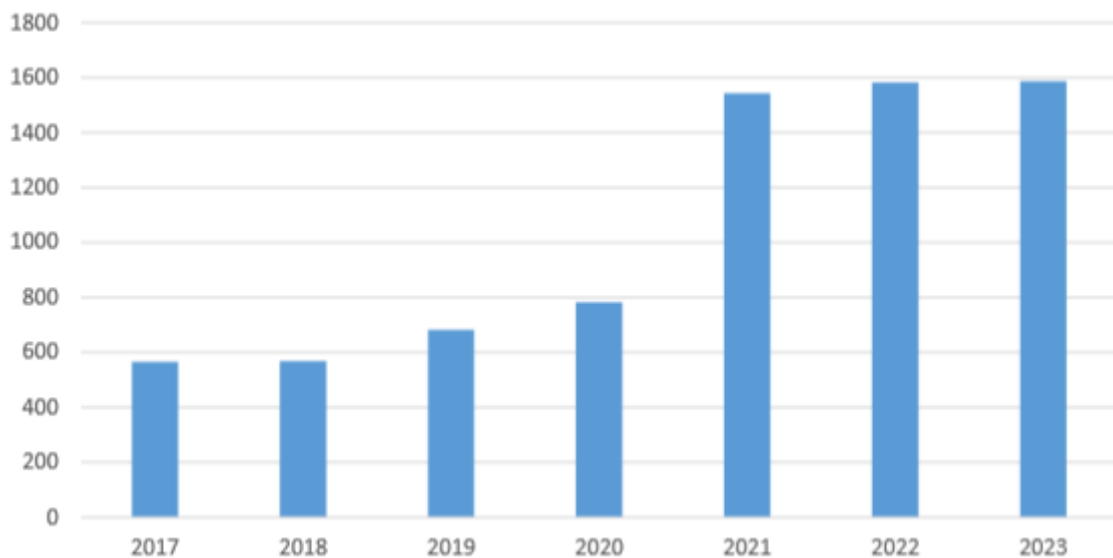
Lecture des résultats de l'indicateur :

1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.1.3.3 : Coût de fonctionnement par agent	Dinars	565	569	682	782	1543	1582	1587

2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3. Graphique : Poids du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission



4. Principales activités programmées pour la réalisation des cibles de l'indicateur :

Indicateur de performance	Cible de l'indicateur	Cible de par sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions budgétaires des activités 2021
Indicateur : Coût de fonctionnement par agent			1543D	Opérationnaliser les circulaires relatives à la maîtrise de l'énergie, la consommation du carburant et les coûts de maintenance	- Conventions avec les différents intervenants - Renforcement des compétences des agents - Mise en place de systèmes d'information pour les services administratifs	1543

5. Principales limites de l'indicateur :

- Une augmentation du coût de fonctionnement par agent est prévue à partir de 2021 suite à la programmation de crédits pour les dépenses de maintenance, d'hébergement et d'exploitation du système national de la gestion électronique des courriers ELISSA dans la limite de 3 Millions de Dinars offrant des services à toutes les autres missions, en plus de la chute prévue du nombre des agents.
- Difficulté de détermination de la cible de l'indicateur.